

C.R.I.C. N° 135 (2021-2022)

4e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission\*

**Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture**

Mardi 8 mars 2022

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	1
<i>Interpellation de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la stagnation économique de la Wallonie depuis 20 ans » ;</i>	
<i>Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le rapport de la Commission européenne sur le retard économique de la Wallonie »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Antoine, Mme Laruelle, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	1
<i>Question orale de M. Clersy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la fermeture d'AGC Fleurus » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation d'AGC »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Clersy, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	8
<i>Question orale de M. Léonard à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation de Liberty Steel » ;</i>	
<i>Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le risque de liquidation de Liberty Steel »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Léonard, Liradelfo, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	12
<i>Question orale de M. Dispa à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la faillite du chantier naval Meuse et Sambre à Andenne et les espoirs de reprise » ;</i>	

*Question orale de M. Hazée à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le futur du chantier naval Meuse et Sambre »*

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Dispa, Hazée, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....15

*Question orale de M. Bellot à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le budget supplémentaire alloué au projet Wallonia US Gate »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bellot, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....17

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la reprise des négociations entre les représentants du personnel et la direction de Logistics Nivelles » ;*

*Question orale de M. Hermant à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les négociations entre les syndicats et la direction de Logistics Nivelles »*

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Antoine, Hermant, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....19

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avenir de l'e-commerce »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....21

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réforme des invests »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....22

*Question orale de M. Maroy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le développement de la fibre optique en Wallonie »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Maroy, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....23

*Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la construction de bâtiments dits « sensibles » en zone d'aléa d'inondation »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Cremasco, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....26

*Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'accord du Gouvernement flamand sur le Stop béton en 2040 »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Cremasco, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....29

*Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'adaptation de l'offre de projets immobiliers à la demande réelle »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Cremasco, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....31

*Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'absence d'accord du Gouvernement sur le recours contre le projet de centrale turbine gaz-vapeur (TGV) à Manage »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....33

*Reprise de la séance.....35*

*Interpellations et questions orales (Suite).....35*

*Question orale de Mme Pécriaux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la fin de l'opération « Au camp, mangeons wallon » de l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité (APAQ-W) »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Pécriaux, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....35

*Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le nouvel ECO-régime « Prairies permanentes » » ;*

*Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la nouvelle mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) Sol » ;*

*Question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la complexité de la nouvelle Politique agricole commune (PAC) pour les agriculteurs »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Florent, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	37
<i>Organisation des travaux (Suite).....</i>	42
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....</i>	42
<i>Interpellations et questions orales retirées.....</i>	42
<i>Liste des intervenants.....</i>	43
<i>Abréviations courantes.....</i>	44

Présidence de Mme Cremasco, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 9 heures 5 minutes.*

**Mme la Présidente.** – La séance est ouverte.

Bonjour à tous et toutes. J'insiste sur le « toutes » parce que c'est la Journée internationale des droits des femmes. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'entendre certaines femmes s'exprimer ici.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

**Mme la Présidente.** – Pour rappel, le décret du 21 octobre 2021 de la Région wallonne reste d'application. Par conséquent, la distanciation reste aussi d'application d'après les éléments que j'ai reçus. En code jaune, les règles sont un peu plus souples, ce dont nous nous réjouissons. Je compte sur vous pour avoir toute la diligence qui s'impose dans le respect de ce décret.

Je devrai suspendre la séance de commission vers 12 heures 15 afin de permettre une désinfection de la salle pour une autre réunion qui se tiendra à 12 heures 30.

M. le Ministre doit assister à une réunion ministérielle interfédérale à 17 heures. Si les travaux ne sont pas terminés, il a été demandé que la réunion soit suspendue. Je compte sur vous. Étant donné l'ordre du jour, cela ne devrait poser aucun problème.

### *Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**INTERPELLATION DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA STAGNATION ÉCONOMIQUE DE LA WALLONIE DEPUIS 20 ANS »**

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE RAPPORT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR LE RETARD ÉCONOMIQUE DE LA WALLONIE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation et la question orale à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- Mme Schyns, sur « la stagnation économique de la Wallonie depuis 20 ans » ;
- M. Antoine, sur « le rapport de la Commission européenne sur le retard économique de la Wallonie ».

Mme Laruelle se joint à l'interpellation.

La parole est à Mme Schyns pour développer son interpellation.

**Mme Schyns (cdH).** – Monsieur le Ministre, ce n'est pas moi qui le dis, mais c'est le huitième rapport sur la politique européenne de cohésion : la Wallonie économique stagne depuis 20 ans. On est comparé aux régions portugaises, chypriotes, italiennes, grecques ou françaises.

Depuis 2001, pour certaines provinces, la situation se détériore. Didier Paquot, économiste à l'Institut Jules Destrée, interrogé sur le sujet, disait qu'il y avait même une régression économique, que la Wallonie n'était sauvée que par le Brabant wallon et que le Hainaut était

sur le point de basculer dans la catégorie des régions faiblement développées.

Il y a tout de même des points positifs qui permettent des lueurs d'espoir. La Wallonie est classée comme une région *strong innovator*. Mais même là où l'on est meilleur, cela n'a pas percolé dans le reste de l'économie. Les entreprises innovantes n'ont pas connu la croissance que l'on pouvait attendre.

Toujours selon le même économiste, ce qui pêche essentiellement et je le cite : « C'est qu'il manque une émulation, un climat entrepreneurial qui donne envie de grandir. Il y a pourtant de très bons entrepreneurs, des entreprises modèles qui, elles, donnent envie de grandir ». L'économiste ajoute : « Quel est leur impact global ? Si les structures publiques étaient plus efficaces, les moyens seraient aussi mieux utilisés ». Il complète ses propos en disant : « Elles ne sont pas évaluées, pas monitorées et les autorités n'ont pas suffisamment d'exigences par rapport à leurs résultats. Aujourd'hui, on donne des moyens à tout le monde, même là où cela ne fonctionne pas ». Ce sont des phrases qui nous ont interpellés.

Didier Paquot revient sur le Plan de relance et de résilience wallon. À la question de la journaliste : « Le Plan de relance est-il lui aussi voué à l'échec ? », il répond : « Comme il est parti, oui. Il est trop large, pas assez structuré, on n'y trouve pas cet objectif d'excellence qui nous manque. Le Gouvernement wallon l'applique petite mesure par petite mesure. Ce n'est pas comme ça que l'on remet l'économie sur pied. Il faut de l'ambition sur quelques dossiers ».

Il prend un exemple et dit : « La refonte du marché du travail lui-même. Comment amener les demandeurs d'emploi vers les entreprises qui en ont besoin ? Les centres de compétences, l'enseignement en alternance, la réorientation des moyens destinés à la recherche et l'innovation pour obtenir de meilleurs résultats, la réorganisation des incubateurs sur base d'objectifs ».

Voilà quelques pistes qu'il lance, même s'il est vrai qu'il ne les détaille pas spécifiquement dans l'article.

Ces constats qui sont portés par l'économiste que je viens de citer tout au long rappellent quand même certaines critiques, Monsieur le Ministre, des syndicats et des patronats sur lesquelles nous avons déjà discuté concernant le Plan de relance. J'avais donc envie d'avoir votre avis par rapport à ces positionnements d'un économiste de l'Institut Jules Destrée, vos conclusions aussi par rapport au huitième rapport. Est-ce un rapport qui vous permet d'affiner le diagnostic de la situation économique wallonne ? Si oui, dans quel sens ?

Que pouvez-vous répondre par rapport à l'éparpillement des moyens qui est cité par l'Institut Jules Destrée ? Pensez-vous qu'il faut revoir votre copie ? Si ce n'est pas le cas, quelles sont les réponses que vous apportez à ces interpellations qui venaient, il

est vrai, à un moment donné, du patronat et des syndicats et qui viennent maintenant de cet institut et d'un économiste ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). – Monsieur le Ministre, je voulais me joindre à la démarche pertinente de ma collègue Marie-Martine Schyns, non pas pour vous incriminer, Monsieur le Ministre, que les choses soient très claires, parce que si l'on y regarde avec beaucoup d'objectivité, depuis maintenant 20 ans, nos quatre formations politiques on peu ou prou participé à la gestion de la Wallonie. Depuis 20 ans, depuis l'Arc-en-ciel, à vrai dire, nous avons eu successivement les contrats d'avenir, le plan Marshall et je reconnais y avoir œuvré du mieux que j'ai pu. Nous avons ensuite eu le plan Marshall 2.vert, le plan Marshall 4.0, votre Plan wallon d'investissement et aujourd'hui le Plan de relance. On voit dès lors que d'affirmer que la Wallonie ne s'est pas mobilisée et qu'elle n'était pas consciente de ses difficultés, je pense que nous pouvons tous le réfuter.

Je pense aussi que si l'on procède à une lecture rapide de ce rapport de l'Union européenne, on a le sentiment que cette Wallonie est décimement vouée à la détresse économique alors qu'une lecture plus nuancée va nous permettre un certain nombre de succès que nous devons aussi mettre en avant parce que, sans quoi, nous n'aurons pas cette culture, passez-moi cette expression, de « la gagne » dont nous avons tellement besoin. Il n'empêche que, aujourd'hui, loin de regarder dans le rétroviseur, vous êtes à la tête d'un département jamais égalé en termes de compétences et qui dispose de moyens budgétaires considérables. Lui aussi, jamais depuis ces 20 dernières années, vous n'avez eu autant de crédits avec, de surcroît, la chance de bénéficier de subventions européennes alors que, par le passé, il n'y a jamais eu une démarche de cette nature.

Reconnaissons aussi que, dans l'analyse, l'Union européenne se reconnaît un certain nombre de mérites en indiquant qu'elle a, par sa politique de cohésion, contribué à réduire les disparités territoriales et sociales. Elle aurait pu aussi ajouter, dans un regard critique, que par son approche très stricte et rigoriste des investissements, elle avait probablement pénalisé les investissements publics dont elle-même regrette l'abondance de mesures qui n'étaient pas suffisantes à ses yeux.

Aujourd'hui, j'ai presque envie de dire que je m'adresse à vous, mais je m'adresse à nous tous parce que nous sommes en 2022. Là aussi, je vais être de bon compte. Dans deux ans, quel sera votre sort ? Quel sera le nôtre ? Qui sera au pouvoir ? Qui ne le sera pas ? Peu importe. C'est une destinée wallonne qui se dessine ici. Le plan dont vous avez la responsabilité première va

nous engager au-delà de cette législature et va certainement engager les finances publiques.

Que retient-on de ce rapport ? C'est pour cela que je voulais le nuancer quelque peu, Madame la Présidente. C'est un phénomène essentiellement de stagnation. On est entre 75 et 100 avec un groupe de régions qui souffrent parce qu'elles ont connu une ère postindustrielle, elles ont été confrontées également à une situation délicate, notamment en 2008, et que nous avons un certain nombre de maux qui sont les nôtres et sur lesquels je reviendrai.

Ce qui me paraît le plus important, ce sont ces deux phénomènes que je veux mettre en évidence. Le retard du Hainaut, ce n'est pas nouveau. Je rappelle que Guy Spitaels avait été le premier à se féliciter que l'Union européenne s'y intéressait, cela remonte déjà à quelques décennies maintenant. Un phénomène plus récent, qui vous touche directement, c'est le décrochage du Luxembourg. C'est un phénomène beaucoup plus récent qui apparaît clairement dans les chiffres indiqués ici. Liège et Namur sont dans la moyenne et, enfin, le Brabant wallon dont on a rappelé les performances.

C'est le second élément que je veux mettre en exergue : si l'on se compare – nous ne voulions pas le faire, mais c'est plus fort que nous – avec la Flandre, le Brabant wallon est dans le lot des quatre provinces flamandes et Bruxelles avec une croissance très significative.

Aujourd'hui, mes questions portent sur un certain nombre de maux wallons, qui ont été cités par l'Union européenne :

- les réformes du secteur public ;
- une main-d'œuvre plus qualifiée. Nous savons le dilemme qui est le nôtre aujourd'hui avec près de 200 000 demandeurs d'emploi et des dizaines de milliers d'emplois disponibles. Encore ce mois-ci, GlaxoSmithKline va organiser un *jobday* pour recruter ou constituer des réserves de recrutement de plusieurs centaines de travailleurs et dont l'accès n'est pas des plus relevés. Il s'agit d'avoir un diplôme de secondaire et c'est à la charge de l'entreprise de les former ;
- une plus grande capacité d'innovation.

Voilà les trois éléments qui sont cités par l'Union européenne. Bruno Colmant, qui n'est jamais avare de commentaires, y ajoute le chômage endémique et surtout la formation des jeunes et des adultes qui est insuffisante.

Voilà les constats dressés. Vous êtes aujourd'hui devant un Plan de relance dont Mme Schyns indiquait à juste titre combien les partenaires sociaux étaient méfiants et vous avaient rencontré pour le calibrer.

Quelle sera aujourd'hui la réponse du Gouvernement ? Quelle sera votre impulsion pour inscrire et proposer des réponses pertinentes par rapport

aux constats que Mme Schyns et moi-même venons de rappeler et aux défis qui nous attendent pour les prochaines décennies ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Laruelle qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**Mme Laruelle (MR).** – Monsieur le Ministre, je ne serai pas excessivement longue, car je peux partager un certain nombre de propos qui ont été tenus par Mme Schyns et M. Antoine. Je dois d'abord reconnaître leur grande correction lorsqu'ils disent bien que ce n'est pas un gouvernement en particulier qui est responsable de tous les maux de ces 20 dernières années ; il s'agit bien d'une coresponsabilité des quatre partis démocratiques.

Ceci étant dit, il convient à présent de regarder vers l'avenir. Je sais que le Gouvernement wallon et le ministre de l'Économie sont non seulement préoccupés par la situation économique globale de la Wallonie. On a un Plan de relance avec des moyens financiers très importants venant de l'Union européenne. La Région a également dû faire face à une pandémie, comme toutes les autres régions européennes, mais aussi aux dramatiques inondations de juillet dont les impacts se feront sentir encore longtemps. Si l'on se replace dans un contexte avec la situation en Ukraine et en Russie, avec les prix de l'énergie, et cetera, il est un *momentum* que nous devons collectivement réussir.

Je voudrais juste apporter une nuance par rapport aux propos de M. Antoine lorsqu'il dit que c'est la première fois que nous avons des fonds européens et des subventions. Je rappelle l'objectif n° 1, qui n'a pas eu non plus...

*(Réactions dans l'assemblée)*

Je suis d'accord, mais concernant l'objectif n° 1, nous étions en dessous des 75 %. Si l'on est sorti de l'objectif n° 1, malheureusement, ce n'est pas parce que l'on a réussi à obtenir de meilleurs chiffres ; c'est parce que l'Union européenne s'est élargie avec des pays qui avaient des chiffres plus mauvais. Ceci étant dit, il y a des signes très positifs. On a des gazelles – des entreprises gazelles, tout le monde l'aura compris, bien évidemment – on a quelques gazelles dans cette salle aussi, mais vous l'aurez compris, on a quand même des fleurons, que ce soit dans l'industrie pharmaceutique, que ce soit dans les technologies, que ce soit dans le secteur de la construction, et donc nous devons vraiment prendre les mesures et saisir ce plan de relance, saisir ce huitième rapport de la Commission européenne pour avoir le sursaut – et je sais que le Gouvernement l'a – nécessaire pour sortir de l'ornière.

C'est vraiment cela, on est en stagnation, donc il faut sortir de l'ornière. Les chiffres du chômage baissent continuellement depuis plusieurs mois consécutifs, mais malheureusement, le taux d'emploi, lui, ne suit pas la même courbe ascendante, ou en tout cas avec le même

rythme. On connaît les constats, on est très forts en innovation, mais comment traduire cette force dans le monde de l'entreprise, faire en sorte que l'on ait plus d'entreprises, plus de valeur ajoutée, plus d'emplois créés ? On connaît le constat de la pénurie de main-d'œuvre, et notamment dans un certain nombre de secteurs, mais pas que. Faisons en sorte collectivement de voir comment, avec le FOREm, mais pas que, on a aussi des centres de compétence, par exemple, des pôles de compétitivité qui peuvent aussi être vraiment mis en œuvre pour réussir. N'ayons pas peur non plus de faire le constat qu'un certain nombre de politiques, d'organismes, ne fonctionnent pas comme cela devrait fonctionner, et je raccourcis, Madame la Présidente.

Dès lors, j'en appelle à ce sursaut, et donc, je voudrais, Monsieur le Ministre, que vous puissiez nous rappeler les mesures qui seront prises en termes d'innovation, en termes de pénurie de main-d'œuvre qui est vraiment un gros problème aujourd'hui, et en termes de qualification générale en Région wallonne. Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Mesdames et Monsieur les Députés, je vous remercie pour cette interpellation et les questions associées qui me semblent vraiment particulièrement importantes pour notre Région.

Je pense qu'il y aurait deux erreurs fondamentales à vraiment ne pas commettre. D'une part, celle de ne pas prendre en compte cette analyse, les nuances aussi de cette analyse, et de ne pas en tirer des conclusions pour l'action, pour les choix, qu'ils soient immédiats à moyen terme ou à plus long terme. L'autre erreur serait – et vous n'y avez pas cédé – de considérer que diable tout va mal, nous sommes décidément incorrigibles, incapables de remonter quelque pente que ce soit, et nous serions condamnés à être les plus mauvais et définitivement les plus mauvais de la classe européenne. Je n'en crois pas un seul mot.

Vous n'avez pas cédé à ce double danger ; je vous invite collectivement à ne pas y céder non plus. Ignorer ce rapport serait une erreur, et en même temps, considérer que tout va mal serait une erreur de la même ampleur. Pour illustrer mon propos, ce matin, je lisais un certain nombre d'informations, notamment celles d'entreprises. Vous en avez cité, j'y ajoute Vinçotte, après GSK, Vinçotte qui ce matin annonce rechercher plus de 100 collaborateurs. L'actualité du matin mentionnait aussi l'investissement majeur d'UCB en Brabant wallon dans un domaine, la thérapie génique, qui est un domaine important. Cet investissement

s'inscrit dans le cadre de ce qui est à l'évidence un de nos fleurons reconnus mondialement.

Tout ce qui est évidemment lié au pharma, aux biotechs, aux medtechs plus largement.

Pour aussi alimenter cette conviction que, décidément, nous avons un grand nombre de fleurons, dois-je rappeler que, il y a peu, nous avons célébré ensemble les succès d'Aerospacelab, dans le domaine spatial, ou encore ceux de la double licorne Odo, opérant dans un secteur de pointe ?

Par ailleurs, pour arpenter, comme vous, la Wallonie de part en part, je peux vous dire qu'il y a de véritables *success-stories*, des pépinières d'entreprises, des spin-off, de la volonté, du travail et nombre de choses qui méritent d'être soulignées. Je voulais le faire à l'entame de mon propos.

Le deuxième élément est que, même si nous connaissons à nouveau 12 mois de régression du chômage, même si notre taux d'emploi progresse significativement, aujourd'hui, l'on constate qu'il y a un double écart en Belgique : l'écart entre la Flandre et la Wallonie et un autre écart, qui est en train de se creuser, qui est l'écart entre Wallonie et Bruxelles.

Même si un certain nombre d'indicateurs, en termes d'emploi, sont aujourd'hui positifs, je pense qu'il faut aussi noter les points que la commission relève. Ces points sont, vous l'avez signalé, positifs en ce qui concerne la qualification de *strong innovator*. Nous investissons beaucoup dans l'innovation, dans la recherche. Nous traduisons encore trop peu, en TRL, c'est-à-dire en activation d'entreprises concrètes, en projets industriels, le fruit de cette innovation, mais il y a, à l'évidence, des éléments qu'il faut aussi souligner à ce propos.

Cela dit, un grand nombre de projets et de réformes sont sur la table – je vais y revenir, mais, en même temps, je pense qu'il faut aujourd'hui approfondir et accélérer les réformes si nous voulons vraiment que notre Région puisse rencontrer avec succès les enjeux et les défis qui sont les siens. Il est clair que ce que nous ne pourrions pas réussir avec les moyens d'aujourd'hui, ce n'est pas à partir de 2025, avec moins de moyens, que nous pourrions réussir ces réformes et ces transitions.

En ce qui concerne celles-ci, elles sont d'autant plus difficiles, comme Mme Laruelle l'a rappelé, que nous sommes dans un contexte qui est triplement difficile. Deux de ces paramètres concernent un grand nombre de pays et un nous concerne plus particulièrement :

- l'engagement et les engagements que nous avons dû prendre dans le contexte de la lutte contre le covid et des impacts socioéconomiques ont mobilisé des moyens considérables et ont secoué notre économie ;
- la situation de guerre en Ukraine que nous subissons et les conséquences – je parle ici du

seul volet socioéconomique – actuelles et à venir font que le contexte dans lequel nous décidons et sommes amenés à décider est un contexte qui est aujourd'hui complètement bouleversé notamment eu égard au curseur énergétique, mais à d'autres éléments encore ;

- les inondations que nous avons subies.

Le challenge qui est le nôtre est d'accélérer les réformes, de tenir compte de cette analyse de la commission et de le faire dans le contexte qui est celui que je viens de rappeler et qui s'est notamment traduit par un endettement de la Région, qui s'est considérablement accru ces dernières années.

Que fait-on ? Que faudrait-il faire complémentirement ? Ceci pour être très direct par rapport à votre intervention et surtout à la tonalité de celle-ci.

Je ne vais pas reprendre les différents éléments, que vous connaissez, du Plan de relance, mais permettez-moi de signaler l'investissement massif dans la recherche et l'innovation – je pense que c'est absolument crucial, fondamental – et la traduction du fruit de la recherche et de l'innovation dans l'activité. On retrouve des budgets de l'ordre 800 millions d'euros qui sont dédiés à la recherche dans le cadre du Plan de relance avec, par ailleurs, une définition nouvelle de nos domaines d'innovation stratégiques au travers de la Stratégie de spécialisation intelligente. Nous avons conceptualisé les différents éléments dans lesquels nous souhaitons affecter prioritairement les moyens financiers et les ressources humaines.

La création d'une nouvelle approche concernant une série de chaînes de valeurs, de chaînes de valeurs au départ de nos capacités, au départ de nos expertises, que ce soit dans le domaine du spatial, dans le domaine de la défense et de la sécurité, dans le domaine de l'aéronautique pour ne citer que quelques exemples parmi un certain nombre d'autres.

Je pense aussi que la réforme de notre politique industrielle visant à aboutir à une politique industrielle plus intégrée, avec une politique industrielle qui est génératrice d'un certain nombre de projets et de nouvelles activités dans l'industrie telle qu'on la conçoit aujourd'hui est également une priorité.

La réforme des aides à la recherche, nous en avons débattu ici.

La réforme du paysage de l'accompagnement des entreprises. Autant de dossiers qui sont aujourd'hui irréalises ou, pour certains d'entre eux, en première phase de mise en œuvre. La réforme de l'accompagnement des entreprises est un sujet important. Dorénavant, l'ensemble des prestataires qui accompagnent l'entreprise à un stade ou un autre de son activité ou face à des situations qu'elle rencontre vont être à la fois rémunérés à la prestation et évalués quant

au résultat avec une approche qui est dorénavant une approche de financement de l'action plutôt que de la structure.

Je parle de structure. Ce n'est faire injure à personne ni à ces 20 dernières années que de mentionner à quel point la Wallonie est abondante en structures ; trop abondante. Je dois dire que, dès l'entrée en responsabilité dans le cadre de mes compétences, ce fut un axe non pas par obsession, mais par analyse, un axe vraiment fort parmi mes priorités. C'est de dire : toutes ces structures sont-elles pertinentes ?

Cela s'est traduit, parfois au forceps, par un certain nombre de décisions, de rationalisations de structures. La plus connue est la fusion SRIW-SOGEPA-SOWALFIN, mais il y en a un certain nombre d'autres. Je ne voudrais pas apparaître comme le « fusionneur » effréné. Wallimage, les deux structures de Wallimage – Wallimage et Wallimage Entreprise – ont été rassemblées. RND et l'Office économique wallon du bois ont été fusionnés. Nous avons intégré dans la SOWALFIN plusieurs structures : Innovatech et Picarré.

Nous poursuivons. À l'agenda se trouve maintenant le débat – vous m'avez questionné et vous me questionnez encore régulièrement à cet égard – concernant les *investis* et d'autres encore.

La Wallonie a généré trop de structures et il convient de remettre au centre du débat le curseur de l'efficacité.

Je me permets d'ajouter, vous y avez fait allusion, même s'il ne relève pas très directement ou exclusivement de ma compétence, le point formation, qu'elle soit initiale, qu'elle soit continuée ou qu'elle soit de reconversion.

Suivant les statistiques, j'ai été stupéfait, à la lecture d'un certain nombre d'analyses récentes, de constater que les pourcentages de personnes dont le métier va changer substantiellement ou dont le métier va disparaître dans les prochaines années est incroyablement élevé. Suivant les études, dans les 10, 15 ans à venir, 50, 60 % des travailleurs verront leur métier substantiellement évoluer, voire disparaître au profit d'autres affectations.

Dans le même temps, des études d'Agoria annoncent des créations d'activités dans une série de secteurs qui, elles-mêmes, sont incroyablement nombreuses.

Indépendamment de cela, c'est-à-dire la formation tout au long de la carrière et la reconversion, l'adéquation de la formation initiale est un élément absolument central. Par ailleurs, dans ce contexte, l'orientation vers les STEM de toute une série de jeunes, masculins ou féminins – c'est la Journée des droits de la femme – sont des points qui font l'objet d'une stratégie STEM débattue avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec ma collègue Christie Morreale et les acteurs.

Madame Schyns, Monsieur Antoine, Madame Laruelle, le pilier central de notre futur est le pilier humain, le pilier ressources humaines, le pilier formation, investissements dans les ressources humaines, dans la disponibilité des talents et ils sont nombreux sur notre territoire, mais dans l'adéquation de ses talents par rapport aux futurs besoins de la société.

J'inclus, bien sûr, dans ces besoins futurs de la société, l'ensemble des besoins liés à la transition, à la résilience, aux enjeux climatiques et un certain nombre de stratégies comme l'économie circulaire que nous avons mise en place.

Il est clair, pour répondre avec la même franchise que la vôtre, que le caractère émietté des compétences entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne ne me semblent pas un cadre adéquat pour répondre à ces enjeux. Il faut donc avancer en la matière. La priorité, surtout quand l'on est confronté à une triple crise, n'est pas de faire de la tambouille institutionnelle, mais à l'évidence les compétences éclatées entre plusieurs niveaux de pouvoir ne facilitent pas les choses et il faut prendre, à cet égard aussi, me semble-t-il, le chemin de la raison et de la simplification.

Ce débat sur l'institutionnel porte aussi sur l'intra-institutionnel à la Région wallonne. Nous avons trop de niveaux de pouvoirs, c'est une évidence.

Nous avons des compétences trop morcelées entre les villes et communes, d'une part, et la Région. Il est clair que le débat concernant le futur de la structure intermédiaire qu'est la province doit être posé.

Si l'on veut vraiment approfondir les réformes, ce sont tous ces champs que l'on doit, ensemble, appréhender, me semble-t-il, et de façon déterminée puisqu'il est clair que les fonds structurels européens, les fonds alloués au Plan de relance n'ont pas vocation à évidemment être reproduits et encore moins à être reproduits à l'infini et que, dès lors, c'est maintenant qu'il faut approfondir un certain nombre d'orientations.

Je rappelle que nous avons un rendez-vous qui sera extraordinairement complexe et incroyablement important pour notre pays et pour notre Région, mais surtout pour nos concitoyens, c'est le rendez-vous de 2024. Je souhaite vraiment que d'ici à 2024 la Région ait pu, à travers ces réformes, à travers ces investissements, à travers les priorités, à l'innovation, à la recherche, à l'investissement dans les filières porteuses, dans les ressources humaines, donner un certain nombre d'indications vraiment perceptibles du fait que la Région est sur la voie, sur le chemin de la relance, sur le chemin du rebond que l'Europe, évidemment, très légitimement, appelle de ses vœux.

Un petit mot concernant le Luxembourg. Je pense que, en ce qui concerne le Luxembourg, il y a un élément d'externalité qui est aussi un élément qui affecte

le taux d'emploi. On sait que le Grand-Duché de Luxembourg et l'activité économique du pôle Grand-Duché de Luxembourg sont un élément qui constitue partiellement un biais statistique lorsque l'on analyse la situation de la Province du Luxembourg comparée à la situation de l'ensemble d'autres provinces ou d'autres régions. Ceci, probablement, explique ou en tout cas explique partiellement les évolutions que vous avez mentionnées, Monsieur Antoine.

En ce qui me concerne – vous l'avez bien compris – : un, je prends très au sérieux – nous avons d'ailleurs demandé un rapport très circonstancié avec le ministre-président, à notre administration – ce rapport de l'Europe.

Deux, je le nuance d'un certain nombre d'éléments que l'on retrouve dans le rapport, mais aussi un certain nombre d'éléments de constats de l'activité, des succès, des mobilisations, du travail mené par les hommes et les femmes sur notre territoire.

Trois, j'en déduis qu'un certain nombre de réformes complémentaires, de décisions complémentaires courageuses et fortes doivent être prises à l'avenir. Je dis « complémentaires » parce que je ne vous ai pas fait l'injure de lister ce que l'on a repris dans notre feuille de déclaration économique ou dans la Déclaration de politique économique que j'ai eu l'occasion de partager, notamment au budget ou à la faveur de nombreuses interpellations et questions en cette commission, mais complémentaires aux réformes qui sont en cours, rationalisation de structures, réforme recherche, accompagnement, et cetera.

Complémentaire à tout cela, je pense qu'il faut être prêt et je le suis à aller plus loin en parfait dialogue avec les collègues et les partenaires du Gouvernement par rapport à un certain nombre de réformes. Je crois que vous aviez raison dans la tonalité de votre propos ce matin. C'est ce que nos concitoyens attendent de nous, c'est ce que la Wallonie attend globalement de nous ; c'est ici que nous devons être au rendez-vous.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns (cdH).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les différents éléments apportés dans votre réponse. J'ai plusieurs points d'attention.

En ce qui concerne la recherche, vous l'avez dit, pas mal de budgets sont encore prévus. Il y a aussi une réflexion à avoir sur comment tout ce qui est découvert, tout ce qui est construit par la recherche peut être davantage transmis aux entreprises. Je vous avais déjà interpellé sur cette question. Je crois qu'il y a une action, des leviers à activer et à mettre en place. J'y reviendrai.

Concernant les enjeux des compétences émiettées, il est vrai que je n'en avais même pas parlé dans mon interpellation, mais vous êtes revenu avec ce sujet. Je ne peux pas m'empêcher de me dire que sur l'alternance,

par exemple, il y a sans doute une possibilité d'action et de réforme à mener, mais aujourd'hui, aucun des gouvernements, ni FWB ni le vôtre, n'avait encore émis des pistes concrètes sur la table.

J'ai encore interrogé la ministre de l'Enseignement il y a 10 jours et elle me répondait : « Oui, on n'a pas encore vraiment eu de réunion conjointe sur ce sujet ». Sur l'alternance en tant que telle et là où l'on a justement un système d'enseignement qui permet d'être au contact direct avec le futur métier, rien n'a encore bougé depuis deux ans et demi. Je crois que l'on a beau dire qu'il faut faire quelque chose, cela ne va plus suffire. Il faut réellement que les gouvernements se voient, se parlent et mettent une piste concrète sur la table de synergie et de formation en alternance qui corresponde aux attentes des élèves, des apprenants et des parents, mais aussi des différents secteurs.

Troisième élément, vous nous dites dans votre réponse : « Je pense qu'il faut approfondir et accélérer les réformes ». Puis, en conclusion, vous dites : « Il faut vraiment aller plus loin. C'est ce que les gens attendent de nous ». D'accord. Comment ? Cela, vous ne nous le dites pas encore aujourd'hui. De quelle manière comptez-vous aller plus loin, plus vite, plus fort dans les réformes prévues ? Ce sera l'occasion pour nous de vous interroger sur certaines en particulier.

Dernière chose, on devra poser des choix puisque, dans le cadre du Plan de relance, étant donné les résultats économiques de la Belgique considérés comme « trop bons » par rapport au résultat flamand, il est possible que les moyens soient réduits. On n'en a pas encore l'assurance, mais c'est ce qui est exprimé pour le moment. Si l'on a bien lu les informations, on pourrait perdre près de 350 millions d'euros. Il faudra faire des choix. Au niveau du cdH, on pense qu'ils doivent être pris rapidement et en concertation avec les syndicats et le patronat puisqu'ils estimaient eux-mêmes, dès le départ, qu'il n'y avait pas assez de focus sur certaines choses et que l'on était trop éparpillé. À quand le moment où l'on posera ces choix ?

Le cdH ne peut que vous encourager à ce que cela se fasse en concertation avec les acteurs.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Monsieur le Ministre, j'ai quatre réactions.

À l'instar de Mme Schyns, par rapport à la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous avez fait le choix, dans cette majorité, de supprimer les doubles casquettes. J'ai eu la chance, avec des collègues, d'être à la fois à la Fédération et à la Région, sans se soucier de l'avantage de l'un ou de l'autre.

Depuis 2019, je pense qu'il n'y a pas eu une seule – peut-être une – réunion commune entre les deux gouvernements. Pourtant, M. Jeholet est un enfant de la

Wallonie. Il a eu un département assez semblable au vôtre.

Vous n'avez rien dit – ce qui m'a étonné – du Fédéral. S'il y a bien un grand absent dans le développement économique wallon, c'est le Fédéral. Quand on voit qu'il n'a pas été présent pour les inondations, sinon par prêts, j'attends de voir ce qu'il va concéder comme moyens complémentaires sur sa part pour le Plan de relance de la Wallonie. Je sais que vous préparez un plaidoyer. Je suis curieux de voir quelle sera la réaction du Fédéral par rapport à la détresse wallonne aujourd'hui pour toutes les raisons que l'on connaît.

Deuxièmement, concernant les structures, vous avez rappelé la structure des trois sociétés économiques. À titre personnel, je reste très septique. Par contre, une réorganisation en profondeur des *invests* qui, aujourd'hui, ne respectent plus aucun périmètre, qui interviennent à l'étranger, mériteraient une attention beaucoup plus soutenue de votre part, Monsieur le Ministre.

Troisièmement, quand nous avons annoncé le plan Marshall en 2004 – rappelez-vous, vous y avez participé directement –, nous avions déposé un décret de relance économique et de simplification administrative. Un décret fourre-tout, certes, le législateur n'aime pas cela, mais cela permet d'appréhender toute une série de matières. Aujourd'hui, où est ce type de décret, revoyant en une fois un certain nombre de dispositifs, de contrats de gestion ou d'objectifs ?

Enfin, Madame la Présidente, je voudrais compter et faire appel à vous pour que le Parlement soit associé au Plan de relance. Il va certainement être relifté, il doit l'être. Avant même d'exister, il est déjà ridé et critiqué. J'imagine donc qu'il y aura un Plan de relance relifté. J'espère que notre commission ou une autre aura le plaisir d'entendre les objectifs ; que l'on va resserrer ensuite les mesures, les critères et les cibles ; et que l'on aura enfin un monitoring, Monsieur le Ministre, qui nous permettrait, tous les trimestres ou tous les semestres, d'avoir un baromètre d'exécution et de consommation de ce Plan de relance. Ne pas associer le Parlement au Plan de relance serait, me semble-t-il, une grave erreur. Je sais que vous êtes extrêmement attaché au Parlement, vous l'avez démontré par le passé. À vous de le démontrer pour l'avenir.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Laruelle.

**Mme Laruelle** (MR). – Il n'y a rien à faire, les vieux réflexes majorité-opposition ressortent tôt ou tard.

*(Réaction de M. Antoine)*

Non, Monsieur Antoine, quand j'entends sur l'alternance que l'on critique deux gouvernements qui, en deux ans, n'ont rien fait, je vous invite juste à aller voir les différents ministres de l'Enseignement

depuis 2004, par exemple. C'est tout de même assez intéressant. Peu importe. Je vais rester dans la concorde politique, parce que je crois que, en ces temps quelque peu chamboulés, c'est cela aussi que les citoyens attendent de nous. Je vais surtout réagir aux propos du ministre et peut-être moins à certains propos de mes collègues. De toute façon, on est là pour dialoguer avec le ministre.

Je voudrais, Monsieur le Ministre, souligner un certain nombre d'éléments essentiels que vous avez mis en évidence :

- le financement de l'action et non plus uniquement des structures ;
- le soutien et le financement de structures basées aussi sur des objectifs, des résultats et non plus uniquement sur une obligation de moyens ;
- vous l'avez rappelé, ne commettons pas l'erreur de dire que tout est négatif dans notre Région. Il y a évidemment des *success-stories*. La question est de faire en sorte qu'elles puissent se disséminer de manière beaucoup plus fine dans le paysage wallon ;
- Le temps est venu de réformes et de réformes structurelles essentielles.

Je crois aussi qu'au niveau du Plan de relance, il conviendra de recentrer un certain nombre de priorités. Je sais que votre gouvernement y travaille. Une diminution des budgets européens va certainement nous y aider, si pas nous y contraindre. Voyons toujours le verre à moitié plein et non le verre à moitié vide. Nous avons des entrepreneurs. Ne commettons pas une troisième erreur de croire que le public doit entreprendre à la place des entrepreneurs. Ils font cela très bien, mais c'est bien au pouvoir public de mettre en place un espace, terreau « entrepreneurs admis ». Je sais, Monsieur le Ministre, que vous y travaillez d'arrache-pied.

**Mme la Présidente.** – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Schyns. La première, motivée, a été déposée par M. Antoine (Doc. 854 (2021-2022) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme Laruelle, M. Léonard et Mme Cremasco (Doc. 855 (2021-2022) N° 1).

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. CLERSY À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
FERMETURE D'AGC FLEURUS »**

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
SITUATION D'AGC »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Clersy, sur « la fermeture d'AGC Fleurus » ;
- Mme Schyns, sur « la situation d'AGC ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

**M. Clersy (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, il y a quelques jours, nous apprenions que AGC Automotive Belgium avait l'intention de fermer l'usine de Fleurus à la fin de l'année 2023. On le sait aujourd'hui, 187 travailleurs sont concernés par cette décision.

Lors de notre dernier échange en commission à ce sujet, vous indiquiez que vous deviez rencontrer la direction d'AGC le 17 février dernier. Souvenez-vous, il y a trois éléments que nous avons eu l'occasion de mettre en avant lors de notre débat précédent dans cette même commission et qui, comme je l'imagine, ont pu être abordés lors de cette rencontre.

Le premier élément concerne le fait que deux sites ont été visés lors de cette restructuration. Il s'agit du site allemand de Wegberg et du site de Fleurus. Si l'on analyse un peu plus dans le détail la situation, on voit qu'un autre site qui produisait exactement les mêmes produits que Fleurus en Europe, à savoir le site d'Aniche en France, a été maintenu. Pourquoi ? Tout simplement parce que le site d'Aniche possède aujourd'hui un four un peu plus grand, qui permet la production de parebrises panoramiques qui servent aujourd'hui à la production des nouvelles voitures Tesla.

Je voulais mettre cela en avant parce que c'est tout de même la preuve que la fermeture du site résulte en partie des choix industriels qui ont été posés par la direction d'AGC. Il est évident que, si l'on avait consenti les investissements nécessaires à Fleurus, cela n'aurait probablement pas conduit à la fermeture de l'entreprise. Je pense que c'était une variable prévisible au niveau du

marché de l'automobile. On sait que, aujourd'hui, la plupart des constructeurs s'orientent vers ces parebrises intelligents.

Le deuxième élément résulte aussi d'un choix industriel. On sait que des contrats de sept ans sont mis en place avec les constructeurs et surtout ne permettent pas de renégociations sur les prix. Je crois là aussi que c'est un choix qui pose question et qui a mis le site en déroute.

Le troisième élément est que tous les indicateurs sont au vert pour le groupe dans son ensemble. Concernant les bénéficiaires au niveau de la multinationale, on atteint +272 % en 2021. Les prévisions 2022 sont encore meilleures. Pour ce qui concerne les dividendes, ceux-ci n'ont pas baissé en 2020 malgré les mauvais résultats de cette année pour l'ensemble du groupe. Ils ont fortement augmenté en 2021, +75 %, et ils devraient se maintenir en 2022. On voit tout de même que l'on a l'impression que l'histoire repasse les plats et qu'il y a lieu évidemment de s'interroger sur le modèle économique qui, à un moment donné, conduit à la délocalisation de nos unités de production vers d'autres pays qui produisent dans des conditions sociales beaucoup moins respectueuses que les nôtres et dans des conditions environnementales également moins respectueuses.

Avez-vous pu faire le point sur ces différents éléments avec la direction d'AGC ? Que ressort-il de vos discussions ? Comment la Wallonie entend-elle minimiser l'impact de cette annonce au niveau de l'emploi ? Quel soutien la Wallonie peut-elle mettre en avant dans le cadre d'une éventuelle reprise du site ? Des pistes de réindustrialisation ont-elles été évoquées ? Suite à cette rencontre, des démarches relatives à la récupération des aides wallonnes reçues par l'entreprise sont-elles d'actualité ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns** (cdH). – Monsieur le Ministre, c'est effectivement mon collègue, Julien Matagne, qui avait participé au débat lors de notre dernière séance de commission. La situation de l'entreprise, comme mon collègue vient de le redire ici, est préoccupante. Il y a 187 emplois en jeu.

Ma question porte donc essentiellement sur les contacts que vous avez pour le moment sur cet enjeu puisque, le 14 février dernier, il y avait une réunion entre une délégation du personnel et plusieurs membres du Gouvernement wallon ainsi qu'avec le vice-Premier ministre et ministre fédéral de l'Économie et de l'Emploi, Pierre-Yves Dermagne. Le Gouvernement avait assuré les syndicats de son soutien, il avait indiqué qu'il lui était inconcevable que les 187 travailleurs du site restent sur le carreau.

Vous aviez aussi annoncé que l'Exécutif allait prendre contact avec la direction de l'entreprise.

Quels sont finalement les avancements aujourd'hui sur le dossier ? Avez-vous rencontré la direction de l'entreprise ? Si oui, quelles sont les perspectives ?

Par ailleurs, quelles sont les raisons exactes qui ont in fine amené le groupe à prendre la décision de la fermeture de l'usine ? Cautionnez-vous cette décision ? Sinon, quelles mesures entendez-vous prendre en vue de récupérer les aides wallonnes dont a bénéficié l'entreprise ? Y a-t-il encore un espoir pour les emplois sur ce site ? Si oui, quelles ont été les demandes de l'entreprise vis-à-vis du Gouvernement ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame et Monsieur les Députés, comme Mme la Présidente l'a indiqué, lorsque certaines questions jointes ne sont pas posées par leur auteur, la situation est assez inconfortable. Je vous prierai de bien vouloir en tenir compte si je réponds à des éléments qui n'ont pas été formulés à la faveur de vos interventions orales.

Permettez-moi de ne pas revenir sur les éléments de contexte que j'ai évoqués assez largement dans le cadre du débat d'actualité qui s'est tenu le 15 février dernier à propos de la fermeture d'AGC Fleurus. Nous savons en effet qu'AGC Automotive Belgium a communiqué le 9 février à son conseil d'entreprise son intention de procéder à la fermeture du site. Comme vous l'avez rappelé, l'usine occupe actuellement 187 travailleurs. De façon plus large, le groupe AGC emploie de l'ordre de 3 000 personnes à l'échelle belge, dont environ 2 000 en Wallonie.

Indépendamment de la procédure Renault en cours et dont nous respectons le cadre et le contexte légal, des efforts soutenus sont entrepris par le Gouvernement afin de dégager des pistes pour maintenir sur le site une activité industrielle, avec pour objectif de maintenir un nombre d'emplois aussi large que possible sur le site.

Dans un contexte de marché extrêmement compliqué, AGC avait annoncé en septembre 2021 une intention de licenciement collectif de 40 travailleurs sur le site de Fleurus. Le but de la restructuration annoncée à l'époque était d'adapter l'organisation de l'usine à la baisse prévisible de son niveau de production causée par la non-obtention de nouveaux modèles pour les prochaines années. Un certain nombre de contacts, de négociations et de réflexions avaient été engagés, impliquant également des contacts avec les représentants syndicaux.

Malheureusement, la situation globale de l'activité automobile d'AGC en Europe s'est encore fortement dégradée au fil des derniers mois. D'une part, le marché de l'automobile a décliné de 30 % entre 2019 et 2021. D'autre part, le marché du verre, qui était un quasi « oligopole » entre AGC, Saint-Gobain et Pilkington, a vu apparaître des concurrents chinois et turcs extrêmement agressifs sur le marché et moins impactés que d'autres par le prix de l'énergie, avec des propositions de vente de produits et une offre se situant en dessous des prix tels qu'ils peuvent être pratiqués en Europe. Un groupe chinois a pris en 10 ans 20 % de parts de marché en Europe, car, malgré le prix du transport, le verre chinois, eu égard à un certain nombre de paramètres de production en Chine, est moins cher.

Je me permets de saisir l'opportunité de cette réponse pour sensibiliser tout un chacun à l'importance du facteur coût de l'énergie. Il est clair que, s'il n'y a pas une norme énergétique pour stabiliser le prix de l'énergie à un niveau comparable aux pays voisins ou aux pays européens, nous nous exposons à des difficultés croissantes à l'avenir qui seront encore amplifiées par le contexte que nous connaissons à la suite de l'invasion de l'Ukraine. Je plaide – l'accord de gouvernement l'évoque d'ailleurs – pour que cet élément de norme énergétique, qui concerne dans mon esprit aussi bien les particuliers que les entreprises, puisse faire l'objet de tous les travaux nécessaires à son élaboration. Ce paramètre est décisif pour la préservation d'un certain nombre d'emplois dans notre Région et par ailleurs pour des investissements à l'avenir.

En ce qui concerne les rencontres que nous avons tenues, après une rencontre avec les organisations syndicales, nous avons rencontré en Kern la direction, emmenée par M. Meunier, le 17 février dernier. Nous avons par ailleurs eu l'occasion de prolonger cette rencontre avec une réunion de travail tenue ce matin encore avec la SOGEPA et la direction de l'entreprise.

Notre but est très clairement d'analyser toutes les hypothèses et les facteurs qui peuvent favoriser la concrétisation de ces hypothèses pour maintenir une activité sur place qui soit aussi large que possible en termes d'emplois, et par ailleurs pérenne dans le temps.

Cette activité est-elle connue aujourd'hui ou identifiée ? Non, c'est évidemment trop tôt. Un faisceau de recherches est-il en cours pour identifier cette ou ces activités ? Oui. Elle pourrait bien sûr toucher soit des productions moindres en termes de nombres, mais qui nécessitent des adaptations de lignes de production, une forme d'agilité dans la production que les grands volumes ne génèrent pas de la même façon. Elle peut concerner aussi d'autres productions de verre, à destination d'autres destinataires que strictement les destinataires automobiles. Elles peuvent aussi inclure des innovations technologiques – vous y avez fait

allusion, Monsieur Clersy. Elles peuvent aussi concerner d'autres marchés.

À l'évidence, dans les pistes qui sont aujourd'hui sur la table, on retrouve également le fait d'associer, dans le cadre de cette nouvelle activité que nous tentons d'identifier. Cette nouvelle activité est une activité qui peut associer, dans le cadre d'une *joint venture* un autre partenaire privé ayant lui-même une expertise en la matière ou des possibilités d'accès à des marchés ou d'activités à déployer.

Indépendamment du soutien exprimé par rapport aux travailleurs et à leurs négociations en cours dans le cadre de la loi Renault, le Gouvernement a indiqué, dans ce contexte, sa double disponibilité par rapport au travail mené en ce qui concerne cette future activité. Double disponibilité en ce qui concerne la co-construction de cette perspective, à la fois en ce qui concerne nos outils financiers et leur intervention éventuelle, y compris si besoin une structuration financière du projet ou d'autre part, notamment à travers la cellule de prospective de la SOGEPA, tout un travail plus stratégique de positionnement industriel en ce qui concerne cette activité.

On le sait, le groupe a annoncé que la diminution jusqu'à l'extinction de l'activité actuelle se ferait progressivement à partir de la fin 2022, début 2023. Nous sommes donc aujourd'hui dans ce double timing, à la fois négociations de la loi Renault en ce qui concerne les conditions de départ, la temporalité de la diminution de l'activité et par ailleurs, de la construction d'hypothèses en ce qui concerne le maintien de l'activité sur place.

Croyez-en toute la détermination et la disponibilité du Gouvernement dans ce dialogue très approfondi que nous avons et avec les organisations syndicales, et avec la direction du groupe qui elle-même est très disponible pour participer à la relocalisation de cette activité.

En ce qui concerne les choix que vous avez évoqués, pourquoi Aniche et pas Fleurus, pourquoi d'autres investissements en Wallonie en recherches dans le Centre de recherches de Gosselies et pas ailleurs, pourquoi la restructuration ailleurs ? On sait que toute l'activité automobile est sous forte pression en Europe. Notre action consiste aussi à, avec le groupe, continuer à travailler à la fois sur les éléments recherches et sur les autres sites d'activités, complémentaires à ce que je viens de décrire à propos de Fleurus.

Voilà ce que je me permettais d'indiquer. Je n'entre pas dans le discours qui consisterait à dire : « Nous, au départ de la Wallonie, on va indiquer à de grands groupes mondiaux comment désormais il faut agir dans le cadre de la structuration globale de votre groupe au niveau mondial et voilà comment nous allons, nous, au départ de la Wallonie – je fais le lien avec le débat précédent –, réorganiser l'économie mondiale ».

On peut toujours le dire. On peut toujours l'évoquer. On peut toujours chacun avoir des avis par rapport à cela, mais j'essaye d'être à l'offensive pour vraiment préserver un maximum d'emplois sur notre Région, sur le territoire de celle-ci. Lorsque l'on est confronté malheureusement à une situation aussi dramatique, reconstruire quelque chose pour apporter une réponse concrète aux travailleurs qui ne sont pas des paroles qui n'auront aucune conséquence malheureusement pour elles ou pour eux.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Clersy.

**M. Clersy** (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse très complète.

Il est important, comme vous l'avez dit, que la Wallonie puisse se mobiliser. J'entends que c'est là le sens de l'action que vous voulez mener à travers les fonds financiers, le positionnement plus stratégique à travers le rôle important que la SOGEPa doit mener. Avec deux balises essentielles selon nous : le maintien de l'emploi et le redéploiement industriel du site. Là, la Wallonie a pleinement son rôle à jouer. On compte sur votre volontarisme sur la question.

Je pense ici naturellement aux pistes menant aussi à la transition écologique de l'économie. On sait que le marché ferroviaire, le marché des vitres pour les trains est appelé vraiment à se développer puisque le train, à terme, devra concurrencer sur de courtes et moyennes distances le transport aérien.

Par ailleurs, on le sait, le verre est un matériau important. Il est recyclable à l'infini et cela va être vraiment un matériau capital dans le cadre de la transition. Il faut exploiter les pistes potentielles, notamment en matière de recyclage du verre plat. Il y a encore pas mal de boulot.

Pour ce qui concerne le volet des aides, je ne vous ai pas entendu, Monsieur le Ministre, mais je reviendrai vers vous avec une question écrite.

Dernière considération, si vous le permettez, sur les éléments de contexte, vous pointiez le coût de l'énergie, mais ici aussi il est question des coûts du transport au niveau mondial qui sont beaucoup trop bon marché et qui permettent aux acteurs chinois d'être compétitifs tout en renforçant les dérèglements climatiques.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – Je vous remercie pour les éléments de réponse. On sent que les contacts sont là. Vous dites vous-même que la direction est disponible. Ce que l'on peut vous encourager à faire, c'est de poursuivre le travail et pour faire en sorte qu'il y ait une activité future sur le site. On sent que c'est une volonté commune ici de tous ceux qui suivent le dossier.

Maintenant, on a bien compris que cette activité future n'était pas connue, qu'il y avait des recherches en cours. Il faudra sans doute être créatif et solliciter les partenaires les plus larges possibles. Pour cela, on reviendra vers vous par rapport à cette évolution puisque l'on ne doute pas que cela ne va pas se faire dans un claquement de doigts.

Il ne faudra pas que, comme sur d'autres dossiers, ces tentatives aient lieu et que, à un moment donné, tout le monde perde un peu la foi dans la possibilité de développer une activité sur place alors que nous pensons que c'est faisable, mais que cela demande sans doute de mobiliser pas mal de personnes pour trouver cette piste.

Deuxième élément, comme mon collègue, je n'ai pas eu la réponse par rapport aux aides wallonnes. De nouveau, on entend bien que le contact est en cours et que, si la direction est constructive, c'est peut-être un sujet qui n'est pas aujourd'hui sur la table, mais on reviendra vers vous pour avoir l'état des lieux de ces aides et voir si, oui ou non, il y a des choses que vous comptez faire pour récupérer celles que l'on estimerait, au vu de la situation, indues. Maintenant, vous l'avez peut-être dit, mais je ne l'ai pas entendu aujourd'hui.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Si je ne l'ai pas évoqué, c'est parce que j'avais déjà répondu précédemment à cette question des aides à la mi-février. Je peux reformuler encore.

**QUESTION ORALE DE M. LÉONARD À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
SITUATION DE LIBERTY STEEL »**

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
RISQUE DE LIQUIDATION DE LIBERTY  
STEEL »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Léonard, sur « la situation de Liberty Steel » ;
- M. Liradelfo, sur « le risque de liquidation de Liberty Steel ».

La parole est à M. Léonard pour poser sa question.

**M. Léonard (PS).** – Monsieur le Ministre, le dossier Liberty connaît un nouveau rebondissement et, une fois de plus, j'ai envie de dire que les travailleurs sont comme suspendus au-dessus du vide en attendant de savoir si Liberty aura les fonds suffisants pour s'engager dans une reprise durable et sur le long terme donc, des activités de Liège.

Voilà maintenant un an presque jour pour jour que Green Steel a fait faillite. Voilà un an que les travailleurs sont dans l'incertitude la plus complète et font face à un employeur qui fait des promesses toujours plus difficiles à croire. Les derniers rebondissements le démontrent une fois de plus.

Le site de Tilleur devrait avoir repris ses activités à la mi-février. Pour le site de Flémalle, les choses sont encore un peu plus incertaines. Une rencontre devait avoir lieu entre le Tribunal de Liège et la direction de Liberty le 18 février. Elle a été annulée. Liberty n'aurait pas transmis les documents comptables qu'il s'était engagé à fournir et sans grande surprise, Liberty, une fois de plus, ne tient pas ses engagements.

Le dossier a été transmis au procureur du Roi de Liège qui devrait trancher dans quelques jours. On parle du 16 mars, donc dans une semaine.

Alors, même si l'entreprise fait une fois de plus mine de maîtriser son avenir et entend se défendre avec force lors de la prochaine audience, les éléments à disposition

semblent malgré tout de plus en plus orienter l'entreprise vers une liquidation et une nouvelle fois, les outils industriels wallons performants risquent de disparaître à cause de l'avidité et peut-être d'une certaine légèreté de cette multinationale que je considère peu scrupuleuse.

Vous avez marqué à plusieurs reprises, lors de mes différentes questions, votre engagement, votre volonté, Monsieur le Ministre, d'être aux côtés des travailleurs, de faire des propositions pour s'assurer d'un maintien des activités à Liège. J'ai donc envie de vous poser cette question : quelles sont les prochaines étapes dans ce dossier ? On connaît l'étape du 16 mars bien entendu, mais avez-vous des rencontres prévues avec les syndicats, avec la direction de Liberty ?

Dans ce contexte particulier, avez-vous déjà des propositions peut-être à soumettre pour préserver l'emploi et les outils liégeois ? Même s'il est évident qu'il doit y avoir une certaine discrétion et les négociations doivent se poursuivre, mais quel rôle jouera ou pourrait jouer la SOGEP ? Entend-elle occuper dans les semaines qui viennent le terrain et venir avec des propositions ? La Région aura-t-elle un droit de regard – c'est important aussi, il me semble – sur un repreneur éventuel pour s'assurer de son sérieux et éviter peut-être une nouvelle catastrophe comme celle que l'on vit ?

Vous comprendrez donc que ce dossier m'inquiète et m'attriste. Il m'attriste tout d'abord parce que c'est vrai que j'ai bien connu la sidérurgie liégeoise, il y a une bonne vingtaine d'années et nous n'avons jamais été aussi près d'une suppression pure et simple de ce vieux, mais toujours efficace, fleuron liégeois.

Je suis ensuite bien entendu très inquiet. Tout d'abord particulièrement pour les nombreuses familles qui sont dans cette incertitude depuis tant de mois. La situation économique, d'ailleurs, ne va pas les faire sourire. Pensons simplement déjà au coût de l'énergie aujourd'hui. Je suis inquiet aussi pour les entreprises, pour les sous-traitants qui entourent ces usines et pour nos municipalités puisque l'on risque demain d'avoir évidemment des familles touchées de plein fouet par des drames, par un nouveau drame en tout cas, mais aussi par la suppression importante de recettes issues de l'activité économique. Je vous remercie déjà pour vos réponses.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

**M. Liradelfo (PTB).** – Monsieur le Ministre, effectivement, c'est un nouveau coup dur pour les travailleurs de Liberty Steel.

On ne compte plus le nombre d'interventions ici sur Liberty. On ne compte plus non plus les longs mois d'incertitude que vivent les travailleurs. Cela fait des mois qu'ils se demandent si demain ils auront encore un boulot. Vont-ils continuer à vivre avec leur famille une

vie décente ? On pense évidemment aussi à tous les travailleurs liés à cette activité. On est face, depuis des mois, même plus longtemps, depuis son arrivée, à une entreprise qui ne respecte pas ses engagements. On a pu le voir avec des promesses d'investissement qui n'ont jamais été tenues. On est face à une entreprise qui n'est pas transparente, qui ne publie pas ses comptes. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles le tribunal a annulé son rendez-vous dans lequel il devait vérifier les engagements de Liberty. Une date est importante et tous les travailleurs sont suspendus à cette date et tous les travailleurs aussi sont tournés vers la Région wallonne. Je ne vous le cache pas.

J'ai encore eu des collègues hier au téléphone qui espèrent que la Région va jouer un rôle en cas de liquidation parce qu'aujourd'hui c'est bien cela qui se profile malheureusement. On parle évidemment de dissolution, de liquidation et le plus grand risque serait aussi qu'il y ait un arrêt de l'activité.

Ma question est simple. Je ne vais pas tourner autour du pot. En cas de liquidation, la Région wallonne est-elle prête à intervenir pour un portage le temps de retrouver un repreneur, mais en tout cas pour garantir le maintien de l'activité puisque, c'est cela aujourd'hui qui est important ? On sait que si l'activité s'arrête, il y aura un problème de sécurité puisque ce n'est pas un site que l'on arrête, comme cela, en appuyant sur un bouton et puis on redémarre.

Il y a aussi les commandes à honorer. On sait que sur le site de Tilleur, il y a des clients. Il y a des investissements à faire sur Flémalle. En tout cas, une reprise serait tout à fait possible avec des partenaires sérieux. La Région wallonne va-t-elle intervenir pour un portage et tenter de trouver un repreneur ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, je partage avec vous cette grande inquiétude. Je suis ce dossier pas à pas et, personnellement, depuis le début. La SOGEPa est elle-même extrêmement impliquée. Par ailleurs, nous avons tenu très régulièrement diverses réunions avec les responsables de Liberty Liège-Dudange, avec Greensill, avec les organisations syndicales en compagnie de la ministre de l'Emploi ou de son chef de cabinet, de manière à préserver l'activité et préserver l'emploi.

Je dois bien faire le constat que les promesses de Liberty n'ont pas été tenues. Je dois dire que, malheureusement, depuis le premier jour, les promesses renouvelées n'ont pas été tenues. Vous vous rappelez que lors de la reprise, je rappelle que c'était une reprise

contrainte à la suite des intentions de rachat d'ArcelorMittal à l'étranger, un investissement de 100 millions d'euros avait été prévu pour l'activité et pour doter celle-ci des équipements nécessaires.

Deux, à un moment où le marché de l'acier retrouvait un niveau qu'il n'avait pratiquement plus connu depuis 10 ans, un certain nombre de perspectives étaient sur la table. On a aussi évoqué à d'autres moments un refinancement au départ de Galati. On a évoqué, concernant le packaging, un certain nombre de perspectives très concrètes. À chaque fois, nous avons été présents par rapport à ces hypothèses. Vous le savez, le Gouvernement avait accepté de mobiliser plus de 30 millions d'euros, mais moyennant un certain nombre de garanties et heureusement que nous avons ajouté « moyennant un certain nombre de garanties ».

Aujourd'hui, après cette période de PRJ qui remonte au 11 mai 2021 ; après le temps, les contacts et les efforts des créanciers que la procédure de PRJ permettait ou entraînait ; après cette sortie de la procédure de réorganisation judiciaire en novembre 2021 suite à la décision du Tribunal de l'entreprise, il est clair que cette procédure et cette sortie de la PRJ étaient basées sur un plan très précis, avec des éléments de refinancement et l'intervention de Liberty à travers Liberty Galati pour l'essentiel.

Comme vous l'avez évoqué, malgré des annonces qui ont suscité certains espoirs et des échos médiatiques bien compréhensibles de ces espoirs il y a quelques semaines à peine, on doit bien constater que ces éléments de concrétisation n'ont pas été au rendez-vous avec un niveau d'activité qui était globalement très faible tout au long de cette période. Le 18 février, une rencontre devait avoir lieu avec le juge délégué du Tribunal de l'entreprise de Liège pour faire le point quant au respect des engagements conclus lors de la procédure de réorganisation judiciaire. On m'indique que cette réunion a été annulée par le juge délégué, car eu égard à son analyse et à un certain nombre d'éléments dont il a connaissance, ce dernier a décidé de transmettre le dossier au procureur du roi, parce Liberty Steel Liège n'aurait pas édité ses comptes 2020, ce qui est une obligation légale.

Ce vendredi 4 mars, face à l'impossibilité du groupe Liberty Steel de respecter ses engagements, le procureur du Roi a lancé une procédure de révocation du plan de réorganisation judiciaire pour les sites de Tilleur et de Flémalle. Une audience est à cet égard prévue le 16 mars prochain devant le Tribunal de l'entreprise de Liège.

Vous comprendrez qu'eu égard à cette procédure judiciaire, je m'astreins à un devoir de réserve, eu égard à la séparation des pouvoirs et des rôles de chacun.

Cependant, soyez assurés que la Région et moi-même, via la SOGEPa et sous réserve de l'appréciation

du Gouvernement, ferons tout pour maintenir au maximum les activités à Liège, et derrière les activités, pour préserver un maximum d'emplois.

De surcroît, ce que nous indiquons s'exprime aujourd'hui dans un contexte international, et donc un contexte économique qui est particulièrement bouleversé. Ceci ajoute encore un élément de difficulté important.

Comme depuis le début – je l'ai personnellement assuré aux représentants des travailleurs –, je confirme que nous ferons le maximum avec la SOGEPA pour maintenir et relancer – je dis relancer, parce que le taux de charge était celui que vous connaissez – une activité industrielle, en fonction des décisions et sous réserve de celles-ci.

Pour l'avoir étudié de très près avec nos experts, on sait que des pans entiers de l'activité sont des pans qui sont tout à fait déployables, qui sont raisonnablement profitables, et à propos desquels une activité doit être maintenue ou restaurée.

Vous avez bien compris qu'il serait inopportun et contre-indiqué de ma part d'aller exprimer quoi que ce soit d'autre, alors que j'ignore à ce stade quels seront les décisions, les débats et l'issue des audiences du Tribunal de l'entreprise de Liège.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Léonard.

**M. Léonard (PS).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Je comprends évidemment les difficultés qui sont les vôtres.

Notre sidérurgie vit quand même sous un ciel sombre depuis des années, nous le savons. La situation actuelle, avec cette décision du tribunal qui doit tomber prochainement, ne vous permet évidemment pas d'intervenir comme vous le souhaiteriez peut-être.

Je vous réitère ma confiance et je vous encourage à poursuivre avec détermination. Toutefois, comme vous l'avez dit, les promesses n'ont pas été tenues. Quand vous l'avez rappelé, cela m'a fait penser à un dicton arabe qui était très souvent utilisé par André Cools, très proche de cette belle commune de Flémalle, qui disait : « Si tu me trompes une fois, c'est une erreur. Si tu me trompes deux fois, tu es un tricheur, tu es un voleur. Si tu me trompes trois fois, je suis un imbécile ». C'est ce que je ne veux évidemment pas vivre avec Liberty, vous l'aurez compris.

Soyez certain de notre engagement à vos côtés pour sauvegarder au maximum l'emploi et l'activité sur ces sites. Nous y serons attentifs, mais nous sommes derrière vous.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo (PTB).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Je comprends qu'il y a évidemment une décision qui est attendue. Vous connaissez ma position. Il n'y a pas d'avenir avec Liberty. Depuis le premier jour, c'est ce que j'affirmais et je pense que, aujourd'hui, cela se confirme. On est face à une entreprise qui se comporte comme un bandit, pas seulement ici à Liège, mais on le voit dans d'autres pays. On hypothèque des sites pour en racheter d'autres. On fait finalement une pyramide qui est en train de s'effondrer.

On parle pourtant de la vie de travailleurs. C'est avec cela que ces entreprises jouent. Aujourd'hui, ce ne sont pas des créateurs, ce sont des destructeurs d'emplois. Évidemment, pas d'avenir avec Liberty.

J'ai entendu que vous disiez « nous ferons tout » et je vais vraiment retenir cette expression parce que, aujourd'hui, ce dont les travailleurs ont besoin, c'est que la Région fasse tout pour préserver les sites, préserver l'activité et les emplois.

Le risque est grand qu'il y ait un gap entre cette potentielle liquidation et finalement un repreneur ; d'où mon intervention pour que la Région porte ces secteurs, ces sites. On sait que, aujourd'hui, il y a des commandes à honorer, il y a un *payback* qui peut être rapide. Il y a donc vraiment une possibilité de continuer l'activité, mais pour cela, il faudra que la Région prenne ses responsabilités.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA FAILLITE DU CHANTIER NAVAL MEUSE ET SAMBRE À ANDENNE ET LES ESPOIRS DE REPRISE »**

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE FUTUR DU CHANTIER NAVAL MEUSE ET SAMBRE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Dispa, sur « la faillite du chantier naval Meuse et Sambre à Andenne et les espoirs de reprise » ;
- M. Hazée, sur « le futur du chantier naval Meuse et Sambre ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (cdH). – Monsieur le Ministre, je voudrais revenir vers vous au sujet de ce dossier qui a déjà été évoqué lors d'une séance précédente, cette faillite, prononcée fin janvier, par le Tribunal de commerce de Namur, du chantier naval Meuse et Sambre.

Cette faillite a laissé beaucoup de travailleurs dans l'incertitude et dans l'inquiétude. Certains d'entre eux ont été réengagés à durée déterminée pour maintenir l'outil, en quelque sorte. Il n'empêche que, à défaut d'un repreneur présentant les garanties requises, la faillite a bel et bien été prononcée, alors même que cette entreprise disposait d'un carnet de commandes bien fourni.

Lors de précédentes questions, Monsieur le Ministre, vous nous avez assuré que vous étiez pleinement investi dans ce dossier. Vous aviez rencontré une organisation syndicale. Vous étiez disposé à en rencontrer une autre. Vous nous avez partagé la conviction qui était la vôtre et qui est aussi la nôtre, à savoir qu'un plan industriel pouvait être élaboré pour redonner un avenir à cette entreprise qui peut se targuer d'avoir en son sein une réelle expertise.

Vous étiez disposé à mobiliser les outils financiers de la Région wallonne. La SOGEP, en particulier, était

un partenaire disponible pour une reprise vu son expertise dans le secteur.

Vous aviez également envisagé la possibilité de contacts avec le Port autonome de Namur, avec des centres de formation.

Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, je voudrais faire le point sur les espoirs d'une reprise que nous avons partagés la dernière fois. Il est évidemment très important pour la Wallonie de soutenir son dernier chantier naval, lourdement impacté par la crise sanitaire. Puisque vous travaillez activement dans ce dossier, j'espère que vous pourrez nous apporter quelques éléments d'actualisation.

Quel est l'état du dossier à ce jour ? Un repreneur potentiel s'est-il manifesté ? Vous nous disiez qu'un certain nombre de candidats s'étaient manifestés, mais qu'ils étaient évidemment soumis à une clause de confidentialité dans ce schéma postérieur à la faillite.

Peut-on raisonnablement miser sur une reprise du chantier naval ? Quelles sont les perspectives qui peuvent être ouvertes pour les travailleurs de cette entreprise si, d'aventure, ils n'avaient plus la possibilité d'exercer ou de trouver un emploi au sein de cette entreprise ? Comment pourraient-ils valoriser au mieux leurs compétences ?

Voilà les quelques questions que je voulais vous poser, en vous remerciant par avance de bien vouloir faire le point sur ce dossier important.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Hazée** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, comme notre collègue, je viens également vers vous pour faire le point, trois semaines après notre dernier échange, sur l'avenir incertain du chantier naval Meuse et Sambre dont la faillite a été prononcée fin janvier dernier.

Lors de notre dernier échange, vous vous étiez effectivement montré disponible, mais vous aviez également mis en exergue le savoir-faire important des 70 travailleurs. Vous avez également souligné l'intérêt d'une reprise par un industriel avec un vrai projet, de vraies perspectives tournées vers l'avenir avec des éléments de modernité. Rappelons par ailleurs que la Région, au travers de la SOGEP, est déjà présente dans le capital de l'entreprise. Vous avez donc cité cette échéance de trois semaines pour faire le point sur les confirmations d'intérêt après analyse des informations de la *data room*. Nous y sommes.

Depuis lors, plusieurs autres éléments sont également intervenus. Le tribunal de l'entreprise a prolongé l'autorisation de maintenir les activités jusqu'au 31 mars 2022. C'était le 23 février dernier. Le contrat de 23 travailleurs pourra ainsi se poursuivre plusieurs semaines, la curatelle espérant ainsi, d'une

part, faire rentrer de l'argent dans la trésorerie même si l'activité elle-même met à contribution la trésorerie et, d'autre part, présenter un outil performant aux potentiels repreneurs. Le curateur a également indiqué que 16 candidats repreneurs s'étaient finalement déclarés. C'est évidemment une bonne nouvelle. Il a aussi fait part de sa volonté de sélectionner les trois meilleures offres d'ici la mi-mars. À la lumière de ces nouvelles informations, c'est évidemment tout à fait précieux de faire le point avec vous sur l'évolution des discussions et du dossier.

Quelles sont les confirmations d'intérêt qui ont été formellement déposées ?

Plusieurs d'entre elles sont-elles déposées ou articulées avec un acteur industriel, avec une vision pour l'entreprise, pour reprendre les éléments que vous aviez opportunément mis en exergue il y a trois semaines ?

La SOGEPa est-elle impliquée et proactive dans ces analyses et projets ?

Les contacts ont-ils été poursuivis avec les représentants des travailleurs et avec le Port autonome de Namur, puisque vous en aviez cité la nécessité et l'opportunité ?

Quelles sont finalement les perspectives identifiées pour cette entreprise ?

Je vous remercie par avance pour les éléments de réponse.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, je ne vais pas revenir sur l'ensemble des antécédents de ce dossier que nous avons déjà abordé ensemble. Tout est mis en œuvre par la curatelle, par la SOGEPa et par tout autre interlocuteur pour trouver un repreneur sérieux à même d'offrir des garanties de relance de l'activité et de reprise d'un maximum d'emplois à ce stade.

Des marques d'intérêt multiples ont été transmises à la curatelle, mais aucune offre n'a encore été soumise. Vous mesurez la distinction.

Au total, 16 candidats ont signé la lettre de confidentialité pour avoir accès aux informations et à la *data room*. Quatre d'entre eux ont visité le chantier, dont deux industriels, mais qui à ce jour n'ont ni confirmé ni remis offre. L'un est actif uniquement dans la réparation et non la construction neuve ; l'autre est impliqué dans les solutions de motorisation durables et alternatives, notamment pour les bateaux. Les deux autres sont des

privés, dont un a soumis à ce stade un plan d'affaires qu'il doit encore présenter de façon plus détaillée. Il recherche également le financement nécessaire et est en discussion avec des organismes bancaires pour ce faire.

Des contacts sont en cours avec la SOGEPa, dans le respect des rôles de chacun – puisque c'est la curatelle qui est en charge à titre principal de ce dossier –, afin d'évaluer la crédibilité, la solidité du plan d'affaires et les besoins financiers. Des contacts se poursuivent avec les représentants des travailleurs, que j'ai eu l'occasion de rencontrer, qui sont informés de l'état d'avancement du dossier. Je dois d'ailleurs souligner que l'expertise des travailleurs est un élément particulièrement important dans ce dossier.

Un autre point sur lequel je me dois d'attirer votre attention est que la poursuite ou non du contrat de construction des barges pour un client anglais constitue la partie la plus importante du carnet de commandes aujourd'hui pour 2022 et même éventuellement 2023. Pour des repreneurs et des plans financiers, cela établit une situation toute différente si un volume d'affaires est garanti pour un certain nombre de mois à travers une relation contractuelle ou si, malheureusement, cette relation contractuelle n'existe plus. Cet élément central de la poursuite de la contractualisation de cette production de barges pour ce client anglais est au cœur de contacts entre la curatelle et ce client, avec pour objectif de maintenir la confiance et qu'il n'y ait donc pas de dénonciation de ce contrat.

En ce qui concerne les travailleurs, 22 d'entre eux ont pu obtenir un contrat temporaire, dont l'échéance est venue à son terme le 4 mars dernier. La curatelle, indépendamment du contact avec les repreneurs potentiels, attend donc le retour des discussions avec cet important client anglais qui a commandé les barges avant de prolonger les contrats en cours et éventuellement, si possible, de donner un certain nombre de perspectives.

Vous l'entendez, nous sommes donc à un moment crucial pour le futur du chantier naval Meuse et Sambre, avec un certain nombre de marques d'intérêt en amont, 16 candidats au départ, puis un nombre plus restreint de quatre qui ont visité le chantier – certains industriels, d'autres non –, avec par ailleurs cette question liée à la contractualisation de cet important client. Tout ceci, bien sûr, sous l'autorité de la curatelle, comme il se doit.

La SOGEPa avec laquelle j'ai discuté, notamment avec son responsable en charge de ce dossier, qui connaît très bien celui-ci, est totalement disponible pour à la fois, en ce qui concerne les repreneurs potentiels, en faire l'analyse – plan d'affaires, investissements, et cetera – et pour coconstruire une solution en ce qui concerne la poursuite des activités.

Voilà l'état des lieux assez circonstanciés que je me permets de partager avec vous.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cet exposé circonstancié, comme vous l’avez dit, et assez complet sur la problématique. À vous entendre, je sens que nous sommes dans un moment crucial, voire critique.

Il y a trois semaines, les perspectives de reprise étaient notamment fondées sur l’assurance que cette entreprise avait un avenir et un atout majeur grâce à son personnel particulièrement compétent.

Aujourd’hui, trois semaines plus tard, les espoirs ne sont pas confirmés. Ils ne sont pas encore confirmés, vais-je dire en conservant une part d’optimisme : 16 marques d’intérêt, quatre visites – deux industriels et deux privés – et surtout cette interrogation, cette hypothèse liée à ce contrat de fourniture de barges vis-à-vis d’un client anglais.

Je note que, aujourd’hui, les travailleurs qui avaient été engagés pour un mois sont donc sans travail, ce qui accroît l’inquiétude. J’espère que l’on pourra, au plus vite, lever l’incertitude autour de ce contrat de construction et de livraison de barges pour permettre le maintien de l’outil dans l’attente d’un repreneur sérieux et ayant la capacité de déposer un projet industriel à la hauteur de l’ambition du passé et de la capacité de cette entreprise.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de continuer à être particulièrement attentif à ce dossier et à mobiliser les ressources de la Région, en particulier la SOGEPA, pour que l’on puisse, si possible, confirmer ce contrat si important et convaincre un repreneur de donner un avenir à cette entreprise qui le mérite.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). – Je remercie le ministre pour les réponses.

Nous sommes proches de la croisée des chemins. Il y a des éléments de force évidents avec le potentiel et les ressources humaines, notamment, de cette entreprise. Vous avez également évoqué des éléments de fragilité, notamment ces marques d’intérêt qui ne se traduisent pas ou pas encore dans des confirmations formalisées ainsi que l’attente d’un retour par rapport à la poursuite du contrat relatif aux barges à fournir en Angleterre.

Dans ce moment clé, j’ai simplement envie de souligner la nécessité de poursuivre – et c’est en cours, vous l’avez indiqué – le travail de discussion et d’échange avec les travailleurs et leurs représentants, l’implication des travailleurs étant certainement une des clés du succès, ainsi que le travail qui peut être accompli par la SOGEPA.

Vous avez évoqué, il y a trois semaines – et vous l’avez redit de façon synthétique ici – le rôle des uns et

des autres, puisqu’il y a la curatelle, d’une part, qui est le pilote et la SOGEPA, d’autre part, qui a sa responsabilité régionale d’aide aux entreprises en difficulté.

Vous avez indiqué que la SOGEPA était dans l’analyse du dossier. Elle est disponible. Peut-être y a-t-il y une proactivité qui pourrait être déployée, le cas échéant, si tel n’était pas le cas. Je laisse à votre bon soin de toute façon cette mobilisation la plus forte possible dans ce moment critique pour aboutir à préserver ce dernier chantier naval en Wallonie.

**QUESTION ORALE DE M. BELLOT À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L’ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L’INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L’AGRICULTURE, DE L’IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ALLOUÉ AU  
PROJET WALLONIA US GATE »**

**Mme la Présidente.** – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Bellot à M. Borsus, Ministre de l’Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l’Innovation, du Numérique, de l’Aménagement du territoire, de l’Agriculture, de l’IFAPME et des Centres de compétences, sur « le budget supplémentaire alloué au projet Wallonia US Gate ».

La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

**M. Bellot** (MR). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon a récemment octroyé 1 867 500 euros de complément budgétaire au projet Wallonia US Gate, futur centre d’entreprises, porté par Idelux Développement, un montant s’additionnant à 1 350 000 euros constituant la subvention initiale.

Cela donne ainsi un total de subsides de 3 millions d’euros pour un projet visant principalement des investisseurs américains.

Le nouveau centre tend singulièrement à favoriser les rencontres entre entreprises wallonnes et américaines en vue de liens économiques et commerciaux durables, en connexion avec l’AWEx.

Dans quelles mesures les entreprises américaines sont-elles ici privilégiées ?

Il serait dommage de constater que seules les relations économiques entre entreprises wallonnes et américaines soient ainsi boostées pour un projet aussi important que coûteux.

Selon quels motifs, sinon celui du choix de restreindre, faut-il évincer d’autres potentiels renforcements commerciaux belges et internationaux

qui pourraient profiter de telles installations centrales et bien pensées ?

Il est annoncé que le nouveau centre aura pour fonction celle de l'accueil et vocation à encadrer les entreprises et leur croissance.

Sur quelles bases et selon quelles conditions requises pour une jeune entreprise, est-il possible de bénéficier des accès aux périodes de tests disponibles à destination des entrepreneurs souhaitant et espérant s'implanter sur l'extension du parc d'activités économiques de Bastogne ? Des critères sont-ils en cours d'élaboration ?

Pourquoi avoir procédé en deux fois concernant les subsides de ce projet ?

Quelle est la raison du montant du complément budgétaire largement plus élevé que la première subvention ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, le projet présenté au FEDER vise à exploiter la notoriété exceptionnelle de Bastogne auprès des Américains pour mettre en place une offre d'équipements et de services spécialisés qui permettent d'attirer les entrepreneurs américains à Bastogne et plus largement dans le sud de la Wallonie.

Situé au cœur même de la ville, le Wallonia US Gate est prioritairement dédié à l'accueil des entreprises ou des investissements américains et à leur implantation dans notre Région tout en offrant aux entreprises wallonnes de nouvelles portes à l'exportation. Ce nouveau centre fera office de lieu de rencontres et d'échanges entre les entreprises wallonnes et américaines, en encourageant notamment celles-ci à entretenir ou à développer des liens économiques et commerciaux. Les retombées attendues au niveau du Wallonia US Gate ne se limitent pas à Bastogne, mais, comme vous l'avez souligné, rejoignent à minima une ambition plus large en Wallonie. L'objectif est de capitaliser sur le nom de Bastogne bien connu aux USA et de renvoyer aux visiteurs américains de la cité ardennaise une image économiquement positive de la Wallonie.

Comme vous le savez, à la suite de l'intervention des Américains lors de la Deuxième Guerre mondiale et de leur soutien héroïque à la défense de notre pays, qu'il me plaît à souligner d'ailleurs plus particulièrement en ces circonstances, de nombreux liens d'amitié et de contacts se sont noués entre la Wallonie – entre Bastogne et les États-Unis et singulièrement certaines régions des États-Unis.

Si le projet privilégie l'accueil des entreprises américaines, notamment eu égard à ce lien d'amitié historique et humain très fort que je viens de mentionner, celui-ci n'exclut en rien les autres entreprises qui permettraient un renforcement des relations commerciales belges et internationales.

L'objectif de ce nouveau centre d'entreprises est bien d'encadrer, au travers de services d'accompagnement, de jeunes entreprises n'ayant pas encore atteint un niveau de maturité suffisant à l'international.

La sélection des entreprises se fera sur base d'un diagnostic de leur projet, selon un canevas défini par la SOWALFIN, afin de déterminer à la fois le profil adéquat des entreprises, mais aussi le type d'accompagnement le plus adapté ainsi que leurs potentialités en termes de plus-value pour l'économie wallonne.

Une fois que la maturité de ces projets aura été évaluée tout d'abord, mais atteinte ensuite, il pourra être envisagé une implantation sur le parc économique de Bastogne. Celle-ci dépendra de la qualité du projet, du nombre potentiel d'emplois à projeter, du besoin de superficie, et cetera.

Pour ce qui concerne votre question relative à la réallocation budgétaire dans le cadre de la gestion du programme FEDER, des fonds se sont libérés suite aux excédents non consommés par certains autres projets. Cette disponibilité de fonds crée des opportunités pour les porteurs de projets déjà existants afin d'obtenir un renforcement budgétaire.

Au terme d'une analyse des projets ayant exprimé une demande de budget complémentaire, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer un complément budgétaire à ce projet afin de permettre le financement d'une partie non encore subsidiée d'un bâtiment, singulièrement au sein de l'ancienne caserne sous-lieutenant Heinz. C'est un projet qu'il me semble important de soutenir pour les opportunités économiques qu'il représente, mais également parce qu'il s'agit d'un projet qui peut être stratégique pour le développement socioéconomique de Bastogne, de la Province de Luxembourg, et plus largement.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Bellot.

**M. Bellot (MR).** – J'ai bien compris que c'était une opération importante d'attrait de la Wallonie au travers de la notoriété de Bastogne aux États-Unis. Je pense que l'on connaît toute l'importance de l'image et des liens historiques qui peuvent exister et l'on sait combien ce lien est fort. Quand on se rend aux États-Unis, des chaînes historiques citent Bastogne comme étant un des trois grands événements historiques des exploits américains. Dans la mémoire collective américaine, c'est important.

C'est à juste titre qu'il faut entretenir, nourrir et fédérer la stratégie d'approche des entreprises américaines, pas uniquement pour s'installer le long des réseaux côtiers belges ou européens, mais aussi pour les attirer vers l'intérieur du pays, car il y a toute une série de produits qui pourraient et qui peuvent convenir aux États-Unis et qu'à contrario, des installations américaines puissent venir s'installer dans le sud du pays.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
REPRISE DES NÉGOCIATIONS ENTRE LES  
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET LA  
DIRECTION DE LOGISTICS NIVELLES »**

**QUESTION ORALE DE M. HERMANT À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
NÉGOCIATIONS ENTRE LES SYNDICATS ET  
LA DIRECTION DE LOGISTICS NIVELLES »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Antoine, sur « la reprise des négociations entre les représentants du personnel et la direction de Logistics Nivelles » ;
- M. Hermant, sur « les négociations entre les syndicats et la direction de Logistics Nivelles ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). – Monsieur le Ministre, suite et, heureusement, non fin, tout au moins peut-on encore l'espérer, de la situation de Nivelles Logistics.

En effet, les discussions ont repris ce lundi entre les représentants du personnel et la direction de Logistics Nivelles. Ce n'est plus le blocage total, mais, reconnaissons-le, l'ambiance reste difficile, sinon extrêmement tendue, entre les différentes parties.

Une réunion a été programmée la première semaine de mars afin d'examiner les propositions faites par la direction. Le Front commun syndical estime que les réponses de la direction du groupe Kuehne+Nagel

restent, à ce stade, très éloignées des attentes du personnel.

En effet, selon ces mêmes syndicats, les avancées évoquées ne concerneraient que certaines catégories de personnel seulement. Le groupe Kuehne+Nagel semble toujours vouloir s'enfermer dans une enveloppe limitée lorsque sont abordées les compensations octroyées aux travailleurs qui risquent de perdre leur emploi sur le site de Logistics Nivelles d'ici la fin de cette année.

Les syndicats demandent dès lors que le budget arrêté pour dédommager les travailleurs soit, bien légitimement, revu à la hausse et que les avancées futures dans les négociations concernent dorénavant l'ensemble du personnel de Logistics Nivelles.

Par ailleurs, ils réclament toujours – ce message s'adresse directement à vous, Monsieur le Ministre – une action envers le groupe Carrefour. Ce qui m'amène à vous poser la question que nous avons déjà abordée d'une nouvelle rencontre avec les responsables de ce groupe et, au passage, avec ceux de Mestdagh puisque la chaîne Mestdagh reprise par Carrefour sera cédée au groupe Intermarché qui a la particularité – c'est plutôt bienvenu – d'être une société coopérative et dont le siège belge se trouve à Villers-le-Bouillet, ce qui peut peut-être faciliter un certain nombre de contacts. Le groupe Intermarché est très sensible – pour avoir déjà rencontré les responsables en Belgique – à l'ancrage local et à l'ancrage régional. Il y a peut-être là de nouvelles opportunités d'influence, d'action pour votre département, Monsieur le Ministre.

C'est l'occasion pour moi, vous l'aurez compris, de vous amener à faire le point sur les récentes évolutions dont vous pourriez nous faire part, que ce soit dans les prétentions qui me semblent légitimes du monde syndical, de la réaction opposée du groupe Kuehne+Nagel et de l'attitude de grands centres commerciaux qui sont les bénéficiaires et les usagers de ces différents centres de distribution et qui pourraient peut-être, et même sûrement, influencer le cours des négociations en cours.

Enfin, je vous avais, lors d'une précédente question – mais nous n'avions pas eu le temps d'évoquer cet aspect –, suggéré une rencontre avec votre homologue de l'Économie en Flandre. Parce que j'ai toujours du mal à considérer, dans cette Région, là où il y a pénurie de main-d'œuvre, là où certaines communes se plaignent et ne souhaitent plus la présence de tels dépôts, que l'on puisse projeter d'y développer des activités. Il y a peut-être là aussi, dans une carte interrégionale – je sais que la solidarité existe rarement entre les Régions – une démarche à effectuer pour conforter la situation des travailleurs de Nivelles qui devient, reconnaissons-le, de plus en plus problématique.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Hermant pour poser sa question.

**M. Hermant** (PTB). – Monsieur le Ministre, fin février, les travailleurs de Logistics Nivelles ont bloqué le dépôt de Kontich de la multinationale Kuehne+Nagel ainsi que le magasin de Waterloo de la multinationale Carrefour.

Afin de bien comprendre le contexte, Kuehne+Nagel a fait 1 milliard d’euros de bénéfices avant impôt juste pour le premier semestre 2021 et Carrefour a obtenu, en 2021, un résultat net de 1 milliard d’euros. Bref, tout va bien pour les actionnaires.

C’est dans ce contexte que les organisations syndicales négocient, dans le cadre de la procédure Renault, des indemnités de départ à la hauteur du préjudice subi par les 550 travailleurs du dépôt nivellois. Sans compter les plus de 200 chauffeurs des camions et mécaniciens qui risquent aussi de perdre leur emploi.

Malheureusement, en face, la direction du site ralentit les négociations.

Quelle action le Gouvernement wallon va-t-il mener pour soutenir les travailleurs ?

Par ailleurs, le terrain et les bâtiments du site nivellois appartiennent à un fonds d’investissement. Le bail de location se termine en 2023. Y a-t-il un repreneur du site ? La Région elle-même envisage-t-elle de reprendre le site à l’avenir ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l’Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l’Innovation, du Numérique, de l’Aménagement du territoire, de l’Agriculture, de l’IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, comme vous l’avez évoqué, les négociations entre les syndicats et la direction dans le cadre de la procédure Renault connaissent des phases extrêmement difficiles et de grande complication. Il est évidemment impossible pour le Gouvernement d’intervenir. Il serait d’ailleurs illégal de le faire dans la procédure Renault puisque celle-ci est strictement balisée par la loi.

Je voudrais cependant, avec vous, Messieurs les Députés, insister pour que le plan social tel qu’il sera décidé et fixé à l’issue de ces négociations puisse tenir compte des normes, des balises et de la situation des 549 personnes concernées ainsi que très largement des aspirations syndicales qui me paraissent en l’espèce pertinentes.

En ce qui concerne l’autre volet, comme je l’évoquais précédemment, on sait que le secteur de la distribution, du *retail*, est un secteur en évolution. Vous

vous souvenez, Monsieur le Député André Antoine, que vous et moi évoquions cette question lors d’une précédente séance de notre commission. Dans ce contexte, nous avons appris la reprise des enseignes du groupe Mestdagh par Intermarché la semaine dernière. Nous devons rester très attentifs à d’autres éléments qui circulent quant à l’avenir.

Dans le contexte des discussions, il faut qu’il puisse être offert à un maximum de travailleurs, qui le souhaitent et qui le peuvent, qui perdent leur emploi à Nivelles, la possibilité de travailler dans l’un des autres sites du groupe Kuehne+Nagel.

En ce qui concerne l’avenir du site, celui-ci appartient à un fonds d’investissement américain, avec un bail de location qui va se terminer dans les échéances que vous avez mentionnées. Nous avons pris des renseignements à ce propos. Le propriétaire du bâtiment est en train d’étudier la possible rénovation complète du site. Il a par ailleurs confié à une agence spécialisée, Cushman & Wakefield, le soin de promouvoir ce site à l’avenir et de récolter un certain nombre de marques d’intérêt à ce propos.

Je me suis par ailleurs réentretenu récemment avec la direction managériale de Kuehne+Nagel au niveau de la Belgique et du Luxembourg. Je voulais évaluer au maximum l’hypothèse de maintenir une activité sur le site et faire passer un message par rapport aux perspectives d’avenir quant à l’activité. Comme je m’en étais ouvert à vous, il résulte que les perspectives de maintien d’une activité sur le site au travers du groupe Kuehne+Nagel sont aujourd’hui malheureusement inexistantes. Les éléments de relocalisation d’autres activités sur le site doivent retenir toute notre attention.

Le fait d’avoir les démarches prospectives confiées à ce bureau spécialisé et l’évolution du secteur font que nous devons mobiliser, en fonction du résultat de la négociation syndicale sur la procédure Renault, un maximum d’efforts à cet égard.

N’oublions pas que l’activité de Supertransport relève d’un secteur partiellement différent, mais ayons aussi par rapport à cette activité toute l’attention requise.

Je termine en indiquant que les contacts ont été pris à l’époque concernant le groupe Carrefour par le ministre-président. J’aurai l’occasion de faire suggestion au ministre-président de reprendre un contact à cet égard.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Monsieur le Ministre, je vous remercie de rester particulièrement attentif et vigilant, mais vous ne m’empêchez pas de dénoncer – et ce n’est pas mon habitude – le cynisme total de l’entreprise. Cynisme parce qu’il n’y a pas de question de rentabilité ; on vient d’évoquer les performances

financières du groupe. Cynisme parce que le site ne leur appartient pas et, dès lors qu'ils l'auront quitté, ils n'auront plus aucune obligation quant à l'avenir de celui-ci. Cynisme encore puisqu'il n'y a jamais eu d'offre véritable de transférer certains agents sur un site voisin ; je pense à celui du Brabant flamand. Cynisme toujours puisque la direction veut privilégier certains agents par rapport à d'autres avec une discrimination dans les indemnités. Cynisme encore sur un terrain plus communautaire parce que, cela ne vous a pas échappé, désertant Nivelles, la seule réponse offerte par le groupe, c'est la Flandre.

Devant de telles pratiques – je comprends votre devoir de réserve, mais pardonnez-moi peut-être de le dire comme parlementaire et peut-être aussi en votre nom –, on ne peut que dénoncer un cynisme économique, financier, social, humain qui est profondément insupportable dans le chef des travailleurs victimes de ce cynisme.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant** (PTB). – Comme le dit M. Antoine, il y a un certain cynisme de la part de cette société, mais un requin est un requin.

Que font les pouvoirs publics et de quel côté se placent-ils, Monsieur le Ministre ? Vous répondez est vraiment flou dans l'aide que vous allez apporter aux travailleurs. Les travailleurs vont-ils être respectés ? Les pouvoirs publics vont-ils tout faire pour que les travailleurs soient respectés ? Êtes-vous du côté des travailleurs ou allez-vous continuer, comme d'habitude, à frotter la manche du monde du business pour ne surtout pas les effrayer ? On a des craintes sur le choix que vous allez prendre.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AVENIR  
DE L'E-COMMERCE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avenir de l'e-commerce ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns** (cdH). – Monsieur le Ministre, le 7 février dernier, vous vous souviendrez que le président du PS, Paul Magnette, aux côtés de Thomas Dermine, secrétaire d'État à la Relance et à la Politique

scientifique, s'exprimait en défaveur de l'e-commerce, souhaitant faire de la Belgique un pays sans e-commerce, mais avec de vrais commerces et des villes vivantes. Ces déclarations s'inscrivent dans le cadre de l'assouplissement des règles sur l'e-commerce entre 20 heures et minuit, une des pierres d'achoppement de la réforme du marché du travail.

Voir des firmes installer leur hangar de l'autre côté de la frontière semble ne pas lui poser de problème et le grand souci n'est pas à ses yeux le chômage, mais les maladies de longue durée. Évidemment, en entendant ce discours qui, par la suite, a été en partie, je ne vais pas dire nuancé, mais traduit – on pourrait le dire comme cela –, on a été un peu surpris, étant donné que le Parti socialiste fait aussi partie de la coalition de votre Gouvernement wallon.

Êtes-vous donc en accord sur le plan politique avec ces déclarations ? Le 24 janvier dernier, vous nous aviez annoncé – on en avait parlé d'ailleurs – des chèques à la digitalisation des entreprises pour amorcer ou amplifier les activités en ligne de nos PME. Confirmez-vous que ces mesures continuent bien ? En votre qualité de ministre de l'Aménagement du territoire, envisagez-vous de revoir les permis octroyés à des entreprises ou à des groupes qui pratiquent l'e-commerce ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, je comprends qu'elle ne s'adresse que très partiellement à moi, si je lis entre les lignes. Peut-être que vous pourriez aussi en partager le questionnement directement vers les auteurs, mais vous souhaitez connaître ma position, ce qui me paraît aussi, par ailleurs, bien légitime. Je me permets donc de vous répondre.

Votre première question. « Entendez-vous remettre en cause votre politique de soutien à l'e-commerce ? » : non. « Vous annonciez de futurs chèques à la digitalisation des entreprises en vue de permettre ces déclarations du président de parti, et cetera. Auront-elles un impact sur cette politique annoncée ? » : non. « En votre qualité de ministre de l'Aménagement du territoire, remettez-vous en cause certains permis ? » : non, puisque je rappelle que l'on traite d'aménagements du territoire et d'urbanisme, on ne traite pas de l'e-commerce ou pas de l'e-commerce dans l'analyse de dossiers en termes d'aménagement du territoire.

Indépendamment de ces trois « non » très clairs, j'ai cru comprendre que les auteurs de ces déclarations les avaient – si je puis dire – très largement nuancées. D'aucuns ont considéré qu'il y avait eu un rétropédalage vraiment assez important dans les jours qui ont suivi.

Quoi qu'il en soit, je constate que le commerce de détail et plus particulièrement le commerce indépendant ont aussi besoin de travailler en ligne et, très souvent, complémentarément à leur activité physique. J'observe que les achats en ligne ne cessent de progresser. Huit Belges sur 10 ont acheté en ligne en 2020 selon le SPF Économie. Le dernier baromètre de l'Agence du numérique montre que seulement 22 % des entreprises du secteur vendent en ligne et que 53 % de ces entreprises se sont dotées d'un site web. Cela montre une progression, mais qui est encore insuffisante.

Par ailleurs, comme beaucoup l'ont évoqué de façon non contestée, les consommateurs vont continuer à acheter en ligne. S'il ne trouve pas sur le territoire belge, dans la proximité, un certain nombre d'offres, je ne doute pas que la majorité d'entre eux ira acheter au-delà de nos limites régionales wallonnes.

L'e-commerce représente, nous indiquent un certain nombre d'analyses, 11 000 emplois directs en Belgique. Si l'on compte des free-lances et d'autres qui travaillent autour, on est globalement à 15 000 personnes dont le travail dépend directement ou indirectement de l'e-commerce. Par ailleurs, BeCommerce estime qu'il y a 46 000 commerçants en Belgique qui vivent, au moins partiellement, de l'e-commerce.

Nous avons, les uns et les autres, déployé pas mal d'efforts pour qu'un certain nombre d'opérateurs s'installent en Wallonie, y compris dans le secteur de l'e-commerce. C'est notamment le cas d'Alibaba à Liège, mais aussi d'un certain nombre d'autres.

En outre, comme vous l'avez évoqué dans le cadre du programme Digital Wallonia, il y a un certain nombre d'actions très spécifiques ciblées vers le commerce ou l'association entre le commerce physique et le commerce à distance à travers les programmes Digital Commerce pour lutter contre la fracture numérique. Près de 4 000 commerçants qui ont été sensibilisés ou formés en la matière. Il y a également le programme Smart Commerce.

Je pense qu'il faut être extrêmement attentif au cadre de travail, aux conditions de travail des travailleurs dans ce secteur, mais indiquer que, en Wallonie, l'e-commerce n'aura plus cours me semble être une déclaration et une ambition qui n'ont pas été confirmées. Je comprends d'ailleurs qu'elles ne le soient pas du tout.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns (cdH).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse claire, qui, je n'en doute pas, a été largement concertée avec vos partenaires du Gouvernement wallon. C'est évidemment pour le clin d'œil.

Je pense que les commerçants locaux ont ce besoin d'être soutenus dans l'e-commerce. Vous l'avez un petit

peu évoqué, même s'il est vrai que ce n'est pas le premier objet de ma question, mais cela me permet de rebondir. Ils ont ce besoin, ils éprouvent parfois des craintes et tous les accompagnements qui sont mis en place seront donc utiles.

Je voudrais profiter du sujet pour un point d'attention. L'e-commerce a augmenté avec le covid. Un autre type de commerce avait augmenté avec le covid : les circuits courts et le commerce local en circuit court, notamment en termes alimentaires. On s'en rend compte que, l'e-commerce a continué sa progression et certains ont pris des habitudes en e-commerce qu'ils font perdurer, alors que l'on constate pour le secteur de l'alimentation locale que les bonnes habitudes n'ont malheureusement pas perduré.

Ce n'est pas la première fois que l'on a ce débat ici, mais je crois qu'il y a là de vraies questions à se poser par rapport à un soutien, à une promotion et à des actions concrètes pour continuer à faire en sorte que de bonnes habitudes qui avaient été prises pendant la crise puissent encore l'être aujourd'hui.

Il y a plusieurs raisons. Les citoyens qui avaient dégagé un peu de temps allaient davantage acheter localement en circuit court. Maintenant, ils ont peut-être moins cette possibilité ou moins cette volonté. Comment peut-on la relancer ? Je crois qu'il y aurait des pistes, notamment en mutualisant, en ayant des structures qui permettent d'accueillir des producteurs et de les soutenir aussi à la vente parce qu'ils n'ont pas le temps.

Cela n'est pas du tout un sujet nouveau, mais le fait de parler de l'e-commerce me permet de vous rappeler aussi cet enjeu qui est très présent, que ce soit dans les villes ou dans les milieux plus ruraux.

**Mme la Présidente.** – Nous avons, en effet, souvent le débat. Certains textes traitant du sujet ont même été votés dans cette commission.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
RÉFORME DES *INVESTS* »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réforme des *invests* ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns** (cdH). – Monsieur le Ministre, on sait bien que votre Gouvernement est en pleine réflexion sur la refonte des outils économiques, mais pour le moment, les *invests* ne faisaient ou ne font pas partie de la réforme. Vous nous avez expliqué pourquoi, mais ce qui nous interroge davantage, c'est la question de la centralisation des investissements. On peut comprendre que des canaux différents peuvent intervenir dans la décision publique pour soutenir tel et tel projet, mais cela ne nous paraît pas compréhensible que ces canaux de décision se télescopent à un moment donné et in fine puissent conduire à un saupoudrage des moyens financiers, par exemple, quand un *invest* liégeois est amené à aider une société carolorégienne à se développer et, dans le même temps, des *invests* hennuyers font de même avec une société liégeoise. Vous vous rappelez que l'on avait eu ce débat lors de la dernière commission. Cela peut amener des questions.

Faut-il alors supprimer les *invests* ? Pas forcément. On pense qu'ils jouent un rôle utile. Leur connaissance de la sous-région où ils opèrent est un véritable atout, mais ils pourraient devenir des antennes du futur outil financier public wallon qui va sortir de la fusion entre la SOGEPa, la SRIW et la SOWALFIN qui est attendue avant la fin de la législature, suivant ce que vous nous avez annoncé.

Comment envisagez-vous la réforme des *invests* même si vous ne l'intégrez pas forcément à la réforme des outils économiques des trois principaux outils économiques ?

Comment assurez-vous, si une réforme n'est pas envisagée, que les moyens octroyés suivront les meilleurs projets ? Comment avoir une unité de cohérence d'un *invest* à l'autre ?

En matière de gouvernance, comment ne pas vous interroger sur un modèle commun qui assurerait l'emprise des décrets de bonne gouvernance, en particulier quand on voit les possibles évitements dans le cas d'IMBC qui ont encore été récemment soulevés ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, je vois que vous chargez ma barque au-delà même de la Déclaration de politique régionale. Vous me faites beaucoup d'honneur, je vous en remercie infiniment.

En l'espèce, je voudrais indiquer deux choses. Le premier rendez-vous en ce qui concerne certaines des questions que vous m'adressez est fixé au mois prochain, puisque c'est à ce moment que je déposerai une nouvelle note au Gouvernement qui reprendra notamment l'articulation entre le futur outil régional fusionné et les *invests* locaux ou territorialement délimités.

La deuxième échéance, c'est le renouvellement des conventions entre la SOWALFIN et les *invests*. Ce travail est très largement préparé. Cette double échéance nous permettra alors de rencontrer – je l'espère – un certain nombre des préoccupations et des objectifs qui sont les vôtres aujourd'hui, mais je rappelle que vous nous assignez alors un certain nombre de tâches bien au-delà de ce que la DPR a prévu. Si j'étais taquin, je me permettrais de dire, bien au-delà de ce que les législatures précédentes ont abordé.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – Je vous remercie pour les deux échéances qui nous permettront de revenir avec des questions plus précises après la note au Gouvernement.

On peut comprendre que vous gardiez la primeur de cette note à vos partenaires de gouvernement. On ne veut pas charger votre barque, Monsieur le Ministre. On veut simplement, et l'on souhaite de manière constructive au niveau du cdH, que les *invests* soient les plus utiles possible aux PME et qu'il n'y ait pas de télescopage entre les actions des uns et des autres. D'où l'importance d'une articulation.

Vous l'avez dit, la note va arriver. On vérifiera simplement si les articulations et la vision que vous proposez peuvent permettre à la fois que les meilleurs projets soient chaque fois les mieux soutenus, qu'il y ait de la cohérence entre les *invests* et de la bonne gouvernance. Je ne doute pas que vous poursuiviez également ces objectifs.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
DÉVELOPPEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE EN  
WALLONIE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le développement de la fibre optique en Wallonie ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

**M. Maroy (MR).** – Monsieur le Ministre, la fibre optique est une technologie qui permet une connexion internet stable et ultra rapide. Les données et les informations voyagent à la vitesse de la lumière via des câbles. C'est un enjeu vital à la fois pour nos entreprises, mais aussi pour bon nombre de citoyens, vu la digitalisation croissante de l'économie et de l'organisation aussi du travail. On en a eu la démonstration flagrante lors de ces deux dernières années marquées par la pandémie, le confinement et le télétravail. La fiabilité et la vitesse des connexions sont devenues des éléments cruciaux. Nous avons tous passé des heures et des heures derrière des écrans à faire des visioconférences et à travailler à distance. Vous avez raison, Monsieur le Ministre, nous en avons un peu marre.

Vous avez souligné déjà à plusieurs reprises que le développement de la fibre optique était l'une de vos priorités dans le cadre du programme Digital Wallonia de l'Agence du numérique. Les objectifs européens visent d'ailleurs l'accès à la fibre optique pour tous d'ici 2030. Force est toutefois de constater que la Belgique et la Wallonie en particulier sont en retard par rapport à certains de leurs voisins.

J'ai pu m'en rendre compte pendant cette semaine de carnaval, dans le petit village français de 450 habitants, perché tout en haut du Var, où j'ai eu le bonheur de passer quelques jours de vacances. Figurez-vous que l'installation de la fibre optique est désormais une réalité. Les nombreux opérateurs français redoublent d'efforts et d'offres promotionnelles pour attirer de nouveaux clients, et ce, à des prix bien inférieurs à ceux pratiqués pour de banales liaisons filaires un peu lentes chez nous.

Chez nous, où en sommes-nous ? Proximus et Unifiber ont récemment annoncé leur intention d'accélérer le déploiement de la fibre optique en Wallonie en remplaçant les anciens câbles VDSL en

cuivre. Il est vrai que les choses commencent à s'accélérer et c'est tant mieux. Le nombre de communes wallonnes bénéficiant de la fibre augmente, mais le retard reste tout de même important. D'après les chiffres que j'ai pu trouver, 700 000 foyers en Belgique bénéficient de la fibre. Comme dirait un ami suisse, « on se hâte lentement ».

Tout cela n'est pas de votre responsabilité personnelle, mais cela m'inquiète. J'ai été sidéré de voir le nombre de choses qu'un journaliste – mon ancien métier – peut désormais faire à distance. C'est fulgurant ! Avant, il fallait être présent dans l'entreprise pour faire un montage. Aujourd'hui, figurez-vous que le monteur peut être à Floreffe et le journaliste à Clermont-sur-Berwinne. Il n'y a plus besoin d'être physiquement côte à côte au sein de l'entreprise.

Comment allez-vous accélérer le déploiement de la fibre dans le cadre de la mise en œuvre du programme régional Digital Wallonia ? Ne pouvez-vous pas pousser les opérateurs télécoms à accélérer le rythme ?

En décembre dernier, vous indiquiez qu'un marché dédié à la connectivité des zones rurales serait lancé fin de l'année. Avez-vous lancé ce marché comme prévu ? C'est l'une des inquiétudes pour l'instant. Si l'on regarde la liste des communes équipées ou dont on sait qu'elles vont bientôt l'être, on voit que ce sont les grandes villes et des villes de taille moyenne. On peut légitimement se demander si le citoyen qui habite dans une commune rurale pourra bénéficier un jour de la fibre. Que conseillez-vous aux petites communes rurales pour pousser à l'arrivée de la fibre chez elles ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, je suis d'accord avec vous concernant à la fois le constat et le besoin.

Que ce soit pour un certain nombre d'activités professionnelles, pour d'autres activités ou tout simplement pour des activités de nature sociétale, nous avons besoin d'une véritable connectivité de haut niveau dans notre Région. La pandémie a encore amplifié cela.

Nous avons globalement une situation de retard sur le territoire. Nonobstant les efforts qui ont été déployés dans le passé et que je ne critique pas, il reste un certain nombre de zones blanches et grises où la connectivité est faible ainsi que des endroits où les capacités en bande passante ou les capacités de connectivité sont insuffisantes, notamment eu égard à la multiplicité et à l'ampleur des utilisations. Il faut donc accélérer le rythme, pour être très clair avec vous.

Nos ambitions, au niveau du Gouvernement, sont organisées à travers le programme, que vous connaissez, « Giga Région », qui vient s'inscrire dans la stratégie globale de la Région wallonne, la stratégie Digital Wallonia. Le but est de combler ces zones de déficit de connectivité, si je puis dire, aussi bien via les connexions fixes que mobiles. L'ambition que je porte concerne l'ensemble du territoire wallon. Bien sûr, un certain nombre de pôles urbains, et c'est légitime, mais aussi les villes de plus petites dimensions ou encore les zones rurales.

Je dois dire également que, dans un contexte général où les déplacements, s'ils ne sont pas nécessaires, peuvent être évités ou doivent être évités, eu égard notamment à l'explosion du coût de l'énergie, mais aussi à l'empreinte environnementale. On a un nouveau mode d'organisation du travail qui est en train de s'écrire sous nos yeux et à propos duquel il faut réfléchir au cadre législatif et réglementaire global.

En ce qui concerne – vous le savez – spécialement les zones de déficit blanches ou grises, il y a une plateforme de signalement qui existe au niveau régional à destination des pouvoirs communaux qui peuvent mentionner telle ou telle situation de déficit de connectivité dans telle rue, dans tel village, dans tel hameau.

Je voudrais rappeler aussi les objectifs européens puisque nous avons souscrit à des objectifs européens dans le cadre du « Gigabit et de la 5G pour tous » à l'horizon 2030. Précisons néanmoins que l'accès au giga bit ne se limite pas à la fibre optique bien qu'il s'agisse de la technologie la plus adaptée actuellement. D'autres solutions existent, notamment pour valoriser différemment les anciens réseaux cuivre existant et atteindre des débits qui se rapprochent de l'objectif visé.

Les choses bougent à différents niveaux. Vous avez vu les récentes annonces dans le domaine des télécommunications, dont celles d'Unifiber qui contribue à organiser un réseau wallon de plus en plus maillé, de plus en plus performant en faisant appel à des technologies et parfois à des technologies hybrides, ce qui me semble une indication de réelle maturité numérique.

Puis, en ce qui concerne les plans de développement, les opérateurs sont à l'offensive et je pense qu'ils vont être de plus en plus en concurrence à l'avenir. Indépendamment d'Unifiber, il y a le développement de Proximus et leur projet en termes de connectivité de zones périurbaines, de villes moyennes et d'un certain nombre de territoires.

J'ajoute également que, comme vous le savez, à la suite de la reprise de Voo, l'opérateur Orange doit attendre le feu vert de la Commission européenne avant d'annoncer ses projets – légalement, le cadre est très clair à cet égard –, mais je ne doute pas que ses projets

soient offensifs et importants à l'échelle de la Région wallonne. Unifiber, partiellement Proximus, par ailleurs Orange.

J'ajoute également que, complémentaires à tout cela, nous avons notre accord TOP, *tax on pylons*. D'un côté, l'encouragement soutenu à la suppression des taxations sur les pylônes ou sur les antennes et, d'autre part, un engagement pris par les opérateurs de couvrir un certain nombre de zones complémentaires, notamment des zones qui sont a priori non rentables et qui nécessitent des investissements importants.

Je me permets d'ajouter – je suis ici dans le volet où il y a une articulation avec le public – que nous avons prévu, en ce qui concerne la Région également, ce marché de connectivité avancé auquel vous avez fait référence dans le support écrit de votre question et qui, lui, est un marché en cours. On est en train de sélectionner les candidats pour les quatre lots qui vont permettre, à travers un marché de tout de même 1 million d'euros, de réaliser un certain nombre de tests, de *proof of concept*, de diverses solutions innovantes afin d'améliorer la couverture de certaines zones, la couverture fixe des zones blanches ou grises de notre territoire. On va alors aller rechercher ici un maillage qui, jusqu'à présent, n'est pas couvert ou n'est pas à court terme dans les cibles des opérateurs, avec des solutions nouvelles technologiquement, en ce compris d'hybridation technologiques, de manière à s'affranchir dans certains cas de la nécessité de poser des câbles optiques ou des câbles enterrés qui peuvent s'avérer très coûteux et un frein à l'investissement.

Enfin, les actions prévues dans le PRW sont à noter, puisqu'une action Last Mile dotée d'un budget de 23 millions d'euros vise à soutenir le développement de ces solutions nouvelles plus prometteuses, de les tester à l'échelle régionale et d'amener un soutien public dans des endroits où l'investissement privé sera ou risque d'être beaucoup plus tardif.

Pour terminer mon propos, je rejoins totalement votre préoccupation. Je suis bien au courant de la situation en France ; elle m'a été expliquée en long et en large. Il est très clair que nous devons rapidement – dans les deux années à venir – avoir une accélération sensible de l'équipement au niveau de la couverture connectivité dans ces différentes dimensions au niveau régional wallon.

Cela se fait via les différents créneaux que je viens de mentionner. L'addition de ces derniers permettra cette accélération que vous appelez de vos vœux.

Il n'en est point besoin, mais je vous invite à ne pas hésiter à me challenger vigoureusement quant aux résultats et à ces échéances. Je me suis permis de le faire dans un certain nombre de conversations avec les différents interlocuteurs partenaires de cette connectivité au niveau régional.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Maroy.

**M. Maroy (MR).** – Je remercie le ministre d’avoir fait le point de manière complète sur les différents efforts menés. Je ne doute pas de sa volonté de faire bouger la situation. Je ne manquerai pas de revenir vers lui pour le challenger.

Il a raison de parler des efforts à faire pour combler les zones blanches ou les zones grises. Je suis en train de parler de la fibre optique qui est la connectivité du XXI<sup>e</sup> siècle, mais certains citoyens n’ont même pas la connectivité du XX<sup>e</sup> siècle. Cela montre que la Wallonie a encore des efforts à faire.

J’attire votre attention sur le fait que, chez nos voisins, les Pays-Bas ou la France – je sais que d’autres vous ont également alerté –, cela galope à une fameuse vitesse. Cela pourrait commencer à poser des problèmes, notamment, mais pas que, pour nos entreprises.

Cela bouge. Il y a le rachat de Voo par Orange. Quand je vois le dynamisme d’Orange en France, je me dis qu’ils devraient essayer de faire bouger la situation, au moins avec le câble de la télédistribution qui permet aussi des vitesses extrêmement élevées.

J’ai aussi noté qu’un accord entre Proximus et ORES pourrait faire en sorte que l’on n’ouvre pas les routes et que l’on place les câbles de fibre optique entre les pylônes en aérien ; ce qui permettrait d’accélérer le mouvement.

Je reviendrai régulièrement vers vous, car ce dossier me tient à cœur.

*(Mme Schyns, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L’ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L’INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L’AGRICULTURE, DE L’IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS DITS  
« SENSIBLES » EN ZONE D’ALÉA  
D’INONDATION »**

**Mme la Présidente.** – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l’Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l’Innovation, du Numérique, de l’Aménagement du territoire, de l’Agriculture, de l’IFAPME et des Centres de compétences, sur « la construction de bâtiments dits « sensibles » en zone d’aléa d’inondation ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

**Mme Cremasco (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, la circulaire que vous avez émise relative à la constructibilité en zone inondable de décembre 2021 – j’en profite pour saluer la rapidité de votre action et le fait que cette circulaire ait été émise dans des délais assez brefs après la catastrophe qu’a connue la Wallonie en juillet 2021 – distingue deux types de bâtiments sensibles :

- ceux qui sont indispensables au fonctionnement des services publics, comme les centrales électriques, les réseaux d’eau potable, les réseaux téléphoniques, les postes de police, les casernes de pompiers ;
- ceux qui présentent une vulnérabilité particulière pour le public ou l’environnement, comme les hôpitaux, les maisons de repos, les maisons de repos et de soins, les centres pour personnes handicapées, les crèches, les prisons, les écoles, les centres de stockage de carburant, les installations Seveso, les centres de gestion de déchets ou les stations d’épuration des eaux usées.

La circulaire ajoute que, « compte tenu des risques importants vis-à-vis de ces types d’établissements, les projets de construction concernant ces établissements devraient, en principe, être implantés en dehors des périmètres d’aléa d’inondation faible, moyen ou élevé ».

On a eu l’occasion, en Commission d’enquête sur les inondations, d’évoquer beaucoup cette problématique, ces bâtiments sensibles. Non seulement la situation est catastrophique pour tout le monde, pour tous les sinistrés et pour tous les bâtiments existants – je pense particulièrement à tous ceux qui ont perdu leur logement dans la catastrophe –, mais on s’est aussi rendu compte – et vous avez raison de le mettre en évidence dans votre circulaire – que certains bâtiments sont particulièrement sensibles. Je viens d’évoquer ces deux catégories.

Au moment de la crise en tant que telle, nous avons donc besoin de ces bâtiments pour fonctionner et ils doivent être préservés du risque ou ils présentent un risque pour l’environnement grave et une vulnérabilité particulière. C’était le deuxième pool de bâtiments.

Ces bâtiments, la réflexion dans la circulaire montre qu’ils doivent être en principe implantés en dehors des périmètres d’aléa d’inondation faible, moyen ou élevé.

J’en viens maintenant à ma question parce que, progressivement, il a fallu se remettre du traumatisme, et cetera. On connaît les détails de cette remise en question, mais, aujourd’hui, la question, fort heureusement, se pose concrètement en vallée de la Vesdre de la reconstruction de certains de ces

établissements et de certains de ces bâtiments dits « sensibles ».

Dans la circulaire, est-il indiqué que ces bâtiments devraient être maintenus en dehors des zones d'aléa d'inondation ? Pourquoi n'avoir pas interdit simplement, fermement, la construction de ce nouveau type d'établissements ? Je ne parle pas de la réhabilitation et de la rénovation de ceux qui existent déjà, mais de la construction de nouveaux établissements de ce type en zone d'aléa d'inondation.

Par ailleurs, pourquoi ce périmètre dans lequel la construction de bâtiments dits « sensibles » devrait-il être exclu ? N'inclut-il pas la zone d'aléa très faible ?

Pour rappel, j'ai beaucoup insisté pendant la Commission d'enquête sur les inondations – cela me fait plaisir d'y revenir ici en Commission de l'aménagement du territoire – sur le fait que la zone d'aléa très faible, qui est colorée en vert-bleu turquoise sur les cartes d'aléa d'inondation est dans cette couleur parce qu'elle a un temps de retour de 100 ans. Or, les climatologues sont venus nous dire : « Cent ans, cela va devenir 20 ans. Cette zone d'aléa très faible, prenez-la donc en considération dès aujourd'hui ». D'où cette question : pourquoi n'émet-on pas des réserves à construire des bâtiments et des infrastructures sensibles dans cette zone dite d'« aléa d'inondation très faible » ?

Je ne doute toutefois pas que, dans le futur et quand ces cartes d'aléa d'inondation seront revues, comme on a déjà eu l'occasion d'en discuter, l'aléa très faible va être converti en un aléa beaucoup moins léger.

Enfin, à titre complémentaire, des instructions particulières sur les établissements sensibles ont-elles été données aux auteurs de projet qui sont désignés pour élaborer le schéma stratégique du sous-bassin-versant de la Vesdre ?

J'en profite pour resigner tout mon soutien à ce développement de schéma stratégique par sous-bassin-versant, qui est l'unité géographique pertinente pour s'occuper d'inondations. Que l'on s'occupe de la Vesdre en premier, vous avez tout mon soutien et mon encouragement. Je voulais juste savoir si vous aviez donné une instruction par rapport à ces bâtiments sensibles dans le cadre de l'établissement de ce schéma stratégique.

Je conforte mon raisonnement en disant que vous avez distingué ces bâtiments dans votre circulaire. Vous y êtes sensible, vous connaissez le problème. C'est déjà un bon point d'amorce de mon point de vue.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, merci pour votre soutien. Comme vous le savez certainement, la circulaire constitue un outil souple, mais où j'ai souhaité allier fermeté dans les indications à destination des différents interlocuteurs intervenants dans les permis et un caractère non réglementaire. Quiconque a lu la circulaire et a suivi l'actualité dramatique de ces derniers mois sait à quel point il faut penser différemment en ce qui concerne l'instruction d'un certain nombre de dossiers.

Mon but est donc d'aider, mais aussi d'aider les auteurs de projets dans le cadre de la conception de leur dossier, les autorités compétentes dans le cadre des avis ou des délibérations qu'ils prennent. Le but de la circulaire est de permettre à chacun d'intégrer toute une série de recommandations au moment de concevoir les dossiers, de concevoir les projets, de les imaginer et de délivrer les permis d'urbanisme, d'urbanisation ou encore de permis unique.

Le but, cependant, même s'il y a à l'évidence une gradation très claire en fonction des zones d'aléas d'inondations dans la circulaire, le but n'est pas d'interdire de manière ferme et définitive l'implantation de tels bâtiments dans les zones d'aléas d'inondations. D'autant que je devrais alors tenir le même raisonnement pour l'ensemble de la Wallonie, en ce compris le bâti existant.

Dans la partie de la circulaire consacrée à l'analyse des demandes de permis par les administrations et les autorités compétentes, les établissements sensibles, dont vous avez cité la liste, sont spécifiquement mis en exergue.

La circulaire prévoit en effet qu'une attention particulière, en fonction de la sensibilité des activités concernées par la demande de permis ou par le document de l'aménagement du territoire pris en vertu du CoDT, doit être portée aux établissements sensibles eu égard à leur nature, aux personnes qu'ils rassemblent, à leur caractère indispensable pour le fonctionnement des services publics, et cetera.

Dès lors, pour de tels projets, un complément d'attention plus spécifique encore est sollicité par l'intermédiaire de la circulaire.

Je me permets d'insister : mon analyse me conduit à croire que toutes ces balises étant posées, ainsi que les processus, les mécanismes, les sollicitations d'avis, l'analyse des projets se fait au cas par cas. Il n'y a pas d'interdiction sans une analyse appropriée. La circulaire respecte ce principe de spécificité tout en invitant à étayer de façon très robuste les demandes de permis de manière spécifique au projet, eu égard à sa localisation.

L'objectif de la circulaire en zone d'aléa faible et en zone d'aléa moyen est, comme je l'ai indiqué, au minimum de ne pas aggraver la situation initiale. En zone d'aléa élevée, il est a priori recommandé de ne pas urbaniser, sauf rares exceptions et sauf approuvé par le biais d'une étude extrêmement approfondie, l'adéquation du projet avec les risques d'inondations, quelle qu'en soit la nature.

La circulaire invite également à fournir divers éléments très concrets pour les zones qui ont fait l'objet d'une inondation dans le passé.

Certes, les inondations de juillet dernier se sont étendues également dans la zone d'aléa très faible que vous avez mentionnée, mais faut-il pour autant interdire tout projet dans de telles zones pour lesquelles le temps de retour dépasse nettement le siècle ? Ce niveau de 100 ans étant plutôt concerné ou identifié en général pour les zones d'aléa faible. L'objectif de la circulaire n'est pas d'interdire, mais d'inciter fermement à la réflexion, à l'analyse et à la prévention. Par ailleurs, en ce qui concerne cette circulaire, même lorsqu'on parle de zone d'aléa d'inondation très faible, il est évident que l'autorité compétente pour délivrer le permis sollicité peut elle-même souhaiter s'entourer d'un certain nombre d'avis. Fixer comme conditions que le projet soit adapté pour prendre en compte des risques liés à tel ou tel risque ou aléa d'inondation très faible par exemple ou tout autre élément encore.

Par ailleurs, vous faites mention du plan stratégique du bassin de la Vesdre, effectivement le marché est actuellement attribué et lancé. On en est aux premières étapes de concrétisation de celui-ci.

D'autres marchés ont débuté, ce sont notamment les marchés liés à l'élaboration des programmes de quartiers durables ainsi qu'un troisième marché ou un troisième groupe de marché qui est un marché lié aux référentiels relatifs aux permis en zone inondable, qui est aussi l'objet de vos questions, et qui a pour but de permettre aux auteurs de projets notamment ou aux porteurs de projets de répondre et identifier un certain nombre de techniques de manière à s'en inspirer pour leur projet.

Il en va de même en ce qui concerne un référentiel lié à la gestion des eaux pluviales et à l'écoulement depuis la source des eaux pluviales. Je conclus, comme on m'y invite, en indiquant dans la première phase des marchés publics de la Vesdre et en ce qui concerne ces quartiers durables, l'analyse contextuelle va permettre d'identifier la présence de ces établissements sensibles au sens de la circulaire. Puis, des discussions plus précises pourront avoir lieu le cas échéant par rapport à ces différents bâtiments et à ces différentes localisations.

Voilà, Madame la Présidente, dans le temps trop chichement imparti qui m'a été accordé pour ma vie en général et notamment pour le Parlement en particulier et

cette réponse, ce que je peux vous indiquer, mais je suis disponible pour continuer le dialogue avec vous.

**Mme la Présidente.** – Je vous ai en plus laissé une minute de plus sur ce sujet.

La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Cremasco** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous rejoins : un peu de flexibilité, Madame la Présidente.

*(Rires)*

C'est vrai, la question est tellement intéressante et fondamentale.

J'ai bien compris votre propos, mais je ne le suis pas nécessairement, je ne le rejoins pas en tous points. Vous dites : « On n'interdira pas, même ces bâtiments sensibles là ». Quand vous dites : « Parce que, autrement, il faudrait réenvisager en ce compris le bâti existant », ce n'est pas mon propos, je parlais bien de nouvelles constructions.

Il est évident que ces établissements sensibles – je pense à la deuxième catégorie où il y a notamment les écoles, les prisons, les maisons de soin, et cetera –, on doit prendre des mesures pour les adapter, mais on ne va pas les démolir et les transférer toutes dans zones qui seraient à l'abri de l'aléa d'inondation. Mon propos concernait les nouveaux établissements sensibles.

Vous avez donné une deuxième notion et vous dites : « On analyse au cas par cas, permis par permis ». Pour moi, ce n'est pas la façon la plus cohérente de faire si l'on veut avoir une approche sur tout le bassin-versant. Je vous remercie d'avoir cette approche par bassin-versant qui va certainement dégager, non pas des indications au cas par cas, permis par permis qui peuvent parfois être catastrophique. Parce que, goutte à goutte, après, on crée une inondation. Alors que, si l'on voit la problématique par zone, c'est un peu plus facile à gérer et ce de façon cohérente pour atteindre des objectifs et aussi facile à gérer pour les autorités délivrantes.

Un troisième point, merci d'avoir relevé la zone d'aléa très faible. Je suis très contente d'avoir cette discussion ici parce que c'est une forme de sensibilisation et que vous l'avez fait. Je ne manquerai pas de le relayer en vos termes.

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'ACCORD DU GOUVERNEMENT FLAMAND  
SUR LE STOP BÉTON EN 2040 »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'accord du Gouvernement flamand sur le Stop béton en 2040 ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

**Mme Cremasco (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, on en parle aussi beaucoup dans cette commission. Le contexte wallon est le suivant. Là, je le rappelle et je vais épargner à Mme la Présidente l'ensemble du dossier parce que l'on en a déjà beaucoup fait état dans cette commission. C'est donc la Déclaration de politique régionale qui s'engage à freiner l'étalement urbain en 2025 et à y mettre fin à l'horizon 2050. Maintenant, tout le monde connaît ces échéances par cœur et tout le monde s'y conforme et s'y prépare.

D'autre part, un groupe d'experts sur l'artificialisation a publié un rapport sur le sujet fin 2020. Nous sommes bien raccord sur ce point. Vous nous avez annoncé que le Schéma de développement territorial est en cours d'actualisation pour intégrer des trajectoires de diminution de l'artificialisation par bassin.

C'est le dossier tel qu'il est. Ce 24 février, *L'Écho* fait état d'un accord chez nos voisins flamands sur le Stop béton, le Betonstop, rebaptisé entre-temps le Bouwshift. J'aime bien l'expression Bouwshift parce que l'on *shift* vers une autre façon de construire et notamment en n'artificialisant plus. Ne plus artificialiser ne voulant pas dire ne plus construire et ne plus avoir d'activité de construction. On est bien d'accord qu'il y a d'énormes projets de construction qui sont dans la rénovation, la réhabilitation et, parfois, si l'on doit très très ponctuellement artificialiser, il s'agit juste de désartificialiser autre part.

C'est donc un *shift* de la construction et un soutien plein et entier aux activités de rénovation et de réhabilitation du secteur de la construction.

La Flandre prend cette décision et la prend pour 2040 parce que c'est une des régions les plus densément bâties au monde. Nous jouxtons une région qui consomme cinq hectares tous les jours. Tous les jours, cinq hectares passent sous les pelleuses. Un

Stop béton doit ainsi être appliqué. Nos amis flamands l'ont dit. À partir de 2040, il faut réagir, il y a urgence.

On l'a évoqué quelques fois dans les débats ici, dans nos enceintes. J'avais envie de vous dire, Monsieur le Ministre, quand le journal *L'Écho* donne écho à cette décision, pourquoi et quels sont les enjeux d'un non-alignement par rapport à cette *deadline* de la Wallonie. Puisque, en avançant le Stop béton chez les Flamands, il va y avoir un décalage entre les deux échéances régionales puisque nous stopperons le béton en 2050. Un risque m'apparaît donc. Je me dis qu'il ne faudrait pas que les marchés de l'artificialisation ou en tout cas que les marchés immobiliers qui permettent – le mot est très mal choisi – et qui artificialisent le sol à mauvais escient, soient décalés chez nous.

C'est ce décalage que je voulais porter devant cette commission en disant que les Flamands ont mis 2040, nous sommes à 2050. Comment va-t-on s'ajuster ? N'y a-t-il pas de risque que la différence de ces échéances régionales ne soit dommageable pour la Wallonie ?

D'autre part, le débat sur l'indemnisation des terrains qui perdraient leur caractère constructible est lié au dossier, nous le savons. On revient souvent ici en disant qu'il va falloir indemniser les personnes qui ne pourraient éventuellement pas construire sur leur terrain.

M. Jambon a assuré, ce mercredi 23 février, à la tribune du Parlement flamand, que l'indemnisation se fera à hauteur de 100 % de la valeur vénale du terrain, c'est-à-dire la valeur estimée au prix du marché.

Les communes n'étant pas en mesure d'assumer ce coût, un fonds spécial a été mis sur pied. Il sera alimenté à hauteur de 100 millions d'euros par an et les communes pourront y puiser pour indemniser les propriétaires.

Loin de moi l'idée de dire que la solution flamande sera la nôtre. Vous êtes assez créatif que pour que l'on puisse développer notre solution wallonne avec nos réalités.

Vous connaissez assez et le secteur de l'économie et toutes vos compétences que pour avoir une solution qui serait mieux formatée, mieux pondérée et plus adaptée au développement de la Wallonie. Néanmoins, que nous évoquent ces décisions flamandes et quelles sont les positions politiques qui pourraient en découler ?

**Mme la Présidente.** – J'espère que vous me remercirez d'avoir à nouveau laissé une minute de plus, Madame la Députée.

**Mme Cremasco (Ecolo).** – Vous n'imaginez pas, Madame la Présidente faisant fonction, ce n'est plus un merci.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, on le sait, vous l'avez évoqué vous-même, la situation en Flandre est sensiblement différente de celle en Wallonie, avec une densité qui est pratiquement de deux fois et demie.

En Flandre, si je compare le nombre d'habitants au kilomètre carré par rapport à ce que l'on rencontre en Wallonie, on est à pratiquement 490 habitants au kilomètre carré en Flandre alors que l'on est à moins de la moitié, de l'ordre de 215 habitants, en ce qui concerne la Wallonie.

De surcroît, vous l'avez mentionné vous-même, la Flandre est une des régions – l'article le citait d'ailleurs – les plus densément bâties au monde, indépendamment de la densité d'habitants au kilomètre carré. En ce qui nous concerne, vous en avez fait les rétroactes, je ne les évoque pas.

Plusieurs éléments ont été successivement fixés en ce qui concerne cet objectif de Stop béton en 2040 ou de fin d'artificialisation nette en 2040.

En fait, il y avait tout d'abord une feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources où, en 2011, la Commission européenne s'est fixé comme objectif d'atteindre le *no net land take* d'ici 2050, d'une part, c'est-à-dire de supprimer toute augmentation nette de la surface de terres occupées. Vous avez bien fait la nuance, c'est toute augmentation nette de la surface de terres occupées et urbanisées.

En ce qui concerne la mesure fixée par la Flandre, celle-ci visait effectivement en 2016 une réduction de la consommation en sol pour le bâti de six à trois hectares par jour d'ici 2025 et, dans un second temps, un arrêt net de la consommation en sol d'ici 2040.

Au niveau wallon, nous avons eu différentes étapes. D'une part, les valeurs envisagées dans le Schéma de développement territorial de 2019. Elles prévoyaient de réduire la consommation des terres non artificialisées à six kilomètres carrés par an d'ici 2030, soit une baisse d'un peu moins de la moitié de la consommation observée sur la période 2015-2019 et en tendant vers zéro kilomètre carré par an à l'horizon 2050.

Puis, notre Déclaration de politique régionale vise « à freiner l'étalement urbain et à y mettre fin à l'horizon 2050 », avec un certain nombre d'objectifs bien précis. Réduire la consommation des terres non artificialisées en la plafonnant d'ici 2025. On a en même temps un objectif qui nous amène en 2050, eu égard à la situation qui est la nôtre, mais aussi un certain nombre d'efforts antérieurement fixés. Freiner l'étalement urbain

dès maintenant et par ailleurs réduire des terres non artificialisées en la plafonnant d'ici 2025. Puis, il y a une série de déclinaisons dans le détail desquelles je n'entre pas.

Vous avez mentionné le rapport des experts qui nous a été transmis. Dans le cadre de ce rapport, il est apparu que l'actualisation, la révision du Schéma de développement du territoire, notre fameux SDT, était l'outil à mettre en œuvre d'autant qu'il reprenait, dans sa version non entrée en vigueur, mais adoptée par le précédent Gouvernement, des objectifs qui n'étaient pas les mêmes que ceux de notre accord de gouvernement indépendamment d'un écueil juridique initié par la Ville d'Andenne concernant les centralités.

Le Gouvernement a donc pris un arrêté le 9 février dernier qui a retiré l'arrêté du 16 mai 2019 qui adoptait la révision du Schéma de développement du territoire et décider d'en actualiser le contenu.

Dans le cadre de cette actualisation, un auteur de projet a été désigné pour intégrer la trajectoire de réduction de l'étalement urbain et la trajectoire de superficie artificialisable jusqu'à 2050 par bassin, de les intégrer dans les objectifs du futur nouveau SDT et en particulier dans l'objectif PV.3 « Soutenir une urbanisation économe en ressources ».

Le processus est enclenché. Il vise à définir non seulement les étapes intermédiaires, les modalités, mais aussi les déclinaisons géographiques de la diminution de l'artificialisation.

Le cahier spécial des charges et le travail confié à l'auteur de projet prévoient :

- de fixer les mesures de gestion et de programmation plus opérationnelle et un calendrier pour leur mise en œuvre ;
- la programmation des actions régionales, révision de plan de secteur, adaptation, sites à réhabiliter ;
- une meilleure opérationnalisation de la stratégie régionale par le balisage des actions communales en vue d'encadrer les outils locaux que vous connaissez – SDPC, chemins de développement communal, les SOL, les règlements d'urbanisme et les permis.

Vous faites bien d'attirer l'attention sur un élément important qui ne passera pas inaperçu en Wallonie. En fait, il y avait deux éléments dans l'article.

Le premier volet ne concerne pas notre commission, mais ce sont des compensations à concurrence de 3,6 milliards d'euros pour le secteur agricole dont une partie de l'activité ne sera plus possible à l'avenir en Flandre, ces sommes ayant été jugées insuffisantes par les organisations agricoles. Ceci ne nous concerne pas dans cette commission.

Par contre, le deuxième volet : 100 millions d'euros de compensations pour ceux dont les terrains à bâtir ne

seront, à l'avenir, plus bâtissables. À mon avis, ces 100 millions d'euros – je n'ai pas étudié le dossier de nos collègues flamands – risquent d'être sensiblement insuffisants.

La question se posera aussi chez nous dès l'instant où une Région voisine dont les moyens sont sensiblement différents des nôtres compense la non-constructibilité de terrains antérieurement destinée à l'urbanisation. Bien sûr, la question se posera d'un fonds foncier wallon et de modalités dont nous nous sommes déjà entretenus dans cette commission.

Avec les outils existants que nous avons souhaité activer qui sont, aujourd'hui, disponibles au niveau de la Région wallonne, le CoDT, les outils d'aménagement du territoire, nous avons déjà un certain nombre de résultats qui s'inscrivent dans le cadre de ces objectifs : « Freiner l'étalement urbain ». J'aurai l'occasion d'en faire écho de façon plus détaillée à la faveur de prochains débats.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Cremasco** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je le savais et je ne découvre rien, mais vous avez mis en exergue les deux points qui sont complexes par rapport à la Région qui nous jouxte, à savoir ce décalage de trajectoire par rapport au « stop à l'urbanisation ». Je reviendrai vers vous. Il faut que l'on y soit extrêmement vigilants. Il ne faudrait pas qu'il y ait un processus de vases communicants qui nous soient défavorables en Wallonie.

Je suis très contente d'avoir ce débat avec vous, débat qui n'est pas simple. Je vous y sais vigilant. On doit affûter et affiner ses trajectoires.

Il y a cette sacro-sainte indemnisation où cela pose une vraie question que vous connaissez très bien et que vous prenez en considération.

Je suis sûre que des moyens, des méthodes et des innovations wallonnes peuvent être plus intéressantes que ce qui est proposé par le modèle flamand.

Je ne suis pas fascinée par ce qu'ils sont en train de mettre en place ; je pense même que l'on peut mieux faire, mais c'est mon enthousiasme wallon qui parle.

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'ADAPTATION DE L'OFFRE DE PROJETS  
IMMOBILIERS À LA DEMANDE RÉELLE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'adaptation de l'offre de projets immobiliers à la demande réelle ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

**Mme Cremasco** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, c'est peu de le dire : c'est une obsession chez moi d'aller récupérer du bâti existant, d'essayer de stopper cette artificialisation des terres, parce que cela sert à la fois à la planète, à la nature, mais aussi au secteur de la construction. Il y a beaucoup à faire pour rénover, réhabiliter notre bâti existant. Il y a un champ merveilleux d'épanouissement économique. On a eu l'occasion d'en parler en ce début de commission. Je m'insère complètement dans cette ligne et dans la ligne de la construction rénovation plutôt que la construction neuve. C'est un champ économique très important et très stimulant.

Le 16 février, *Sudinfo* titrait qu'il y aurait 45 500 personnes de moins que prévu dans la circonscription de Liège en 2035 : « En effet, toutes les prévisions démographiques du Bureau fédéral du Plan sont à la baisse ces dernières années pour la Belgique. En cause, la baisse du taux de fécondité et celle du flux migratoire. Les politiques doivent donc aussi revoir tous leurs schémas d'avenir ».

Le quotidien fait, à juste titre, directement le lien avec le Schéma de développement du territoire qui prévoyait pour la circonscription de Liège 45 000 nouveaux logements d'ici 2035. Je vous passe les débats après en circonscription de Liège sur la répartition de ces 45 000 logements parce que l'on n'est pas arrivé aussi simplement que cela à se dire : « La Ville de Liège en prendra 15 000, la première couronne en prendra 15 000 et la seconde 15 000, ce qui fait les 45 000 au total ».

La situation en circonscription liégeoise, mais aussi la circonscription sur toute la Wallonie semble évoluer, notamment la situation démographique. On a eu l'occasion de partager, entre 2009 et 2014 sous une législature précédente, ces prévisions démographiques qui inquiétaient tout le monde : il fallait créer du

logement. Les chiffres du Bureau fédéral du Plan étaient conséquents. Des décisions ont été prises, des trajectoires ont été planifiées.

Il se trouve que, aujourd'hui, les prévisions sont tout autres. Comment va-t-on adapter cette production de logements à la réalité ? Va-t-on actualiser ces productions de logements, ces chiffres ? Vous avez parlé notamment du Schéma de développement territorial de toute la Wallonie, le SDT que vous êtes en train d'actualiser. Cela va-t-il prendre en considération ces nouvelles données ?

Je voulais aussi vous faire part des propos de M. Grandjean, de la Conférence permanente du développement territorial, qui nous avait mis en garde lors des auditions sur le foncier agricole par rapport à une surproduction de logements neufs en Wallonie. J'imagine que, comme moi, vous êtes très sensible au fait qu'il ne faudrait pas créer une bulle immobilière de logements qui ne serviraient pas à loger les Wallonnes et les Wallons, mais qui serait simplement une bulle d'investissement financier et bulle prête à éclater.

Quelles actions sont mises en œuvre pour adapter la production immobilière de logements à la demande réelle, puisqu'elle évolue visiblement à la baisse par rapport aux prédictions du Bureau fédéral du Plan ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, dans son communiqué de presse du 8 février dernier intitulé *Treize millions d'habitants en Belgique en 2070*, le Bureau fédéral du Plan indique que « la population de la Belgique augmentera de 1,3 million d'ici à 2070 pour atteindre 12,9 millions d'habitants, mais la croissance annuelle ralentit ». Le communiqué s'attarde sur les chiffres des trois Régions et précise qu'il s'agit de croissances relativement faibles pour des raisons diverses. Ainsi, en 2070, la Région wallonne connaîtra une hausse de 200 000 habitants, soit +6 %. La population de la Région wallonne augmentera en moyenne de 4 000 habitants par an, contre 13 000 habitants depuis 1992, ce qui confirme votre propos.

Selon les perspectives du Bureau fédéral du Plan de 2020, l'IWEPS précisait en avril 2021 que « la population wallonne atteindra 3 868 321 habitants en 2071, soit une hausse de 6,1 % ou +223 078 habitants entre 2020 et 2071 ». Nous sommes d'accord pour attirer notre attention mutuelle sur les limites d'un exercice de perspectives à aussi long terme. Néanmoins, soyons très vigilants par rapport à ces indications, même si, comme l'avertissent les

utilisateurs des données, les perspectives ne prétendent pas fournir le nombre exact d'habitants ou de ménages à un horizon donné. En réalité, plus on se projette loin dans le futur, plus le risque d'erreurs est grand.

L'exercice de perspectives est réalisé en termes de structure et de taille de ménage également, et fournit aussi des éléments importants, notamment sur la poursuite de l'accroissement du nombre de petits ménages, suite notamment au vieillissement de la population ou à l'évolution des relations au sein des couples ou des familles. Ainsi, le communiqué du Bureau fédéral du Plan précise que « les chiffres évoqués mettent en évidence la nécessité d'adapter l'offre en logement à l'évolution de la population : augmentation de la part des plus de 25 ans et une diminution de la taille des ménages ». Comme le précise l'IWEPS, on a donc deux éléments : l'offre globale de logements, mais aussi la nature des logements offerts.

Comme je l'ai évoqué il y a quelques minutes, dans le cadre de l'actualisation de l'analyse contextuelle du CDT, la CPDT – dont je lis toujours les travaux avec beaucoup d'attention – a mis à jour son chapitre II « Dimension démographique et sociale ».

Ce document m'a été transmis il y a quelques jours. Le premier constat de la CPDT est que « la démographie wallonne est le résultat de trois dynamiques interdépendantes : la croissance de la population, son vieillissement et l'instabilité structurelle des ménages. La croissance de la population s'atténue cependant ces dernières années ». Les chercheurs reprennent ensuite un certain nombre de perspectives statistiques.

En ce qui concerne l'avenir, je suis en phase avec votre réflexion. Il faut tenir compte de ces nouvelles indications de manière, dans le cadre du travail qui est actuellement mené par l'auteur de projets chargé de la réforme du SDT, à adapter les recommandations qui nous ont été transmises à l'époque pour que nous puissions ensuite, sur base de cette analyse, sur base des recommandations qui seront formulées dans le cadre de l'actualisation du SDT, prendre un certain nombre d'orientations complémentaires. Il est trop tôt pour les définir, puisque, pour le travail SDT dont les indicateurs sont ceux que je viens de mentionner, le travail d'actualisation et réforme du SDT est en cours. Les recommandations nous seront transmises, puis ensuite décision.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Cremasco** (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre sensibilité à la question. Vous avez raison, il faut actualiser les données en fonction de la réalité démographique, ce qui nous permettra de ne pas construire pour rien, à mauvais escient, et de réhabiliter davantage notre bâti.

Dans le même temps, vous allez rejoindre la trajectoire de réduction de l'artificialisation. C'est une matinée qui se termine particulièrement bien.

*(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'ABSENCE D'ACCORD DU  
GOUVERNEMENT SUR LE RECOURS CONTRE  
LE PROJET DE CENTRALE TURBINE GAZ-  
VAPEUR (TGV) À MANAGE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'absence d'accord du Gouvernement sur le recours contre le projet de centrale turbine gaz-vapeur (TGV) à Manage ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes** (cdH). – Monsieur le Ministre, le projet de centrale turbine gaz-vapeur sur le site de Manage, mais à proximité immédiate de Seneffe, a déjà fait couler beaucoup d'encre. C'est un projet sur lequel j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger à plusieurs reprises, non seulement sur le fond, mais également sur la saga administrativo-politique qui connaît de nouveaux rebondissements. Un nouveau permis unique venait d'être délivré par le fonctionnaire technique, après concertation avec son homologue, le fonctionnaire délégué à l'urbanisme. Ni la Commune de Manage ni la Commune de Seneffe n'était satisfaite du projet. Pour rappel, cette centrale turbine gaz-vapeur est assez imposante : c'est un bâtiment massif qui culmine à 70 mètres de hauteur, avec plusieurs volumes à proximité des habitations. On est donc dans quelque chose d'extrêmement impactant pour le territoire.

Les communes, poussées par les riverains et chacune d'entre elles, par décision de leurs instances, ont décidé d'aller en recours auprès de la Région wallonne. Ce sont des recours dont vous et votre collègue, Mme la Ministre Tellier, avez été saisis.

Le délai s'est écoulé et rien n'est arrivé, c'était le silence le plus absolu. Comme le prévoit la réglementation, s'il n'y a pas de décision en recours, si les ministres ne se prononcent pas, le permis délivré en première instance est confirmé.

Tout cela s'inscrit dans le contexte des turbines gaz-vapeur, qui se veulent un outil dans le cadre de la stratégie énergétique développée par l'État fédéral et en lien avec le fameux mécanisme du CRM, dont on sait que, côté flamand, il n'y a pas de projet abouti. La pression est donc forte côté wallon. Par ailleurs, c'est aussi en lien avec le débat énergétique plus global, notamment la prolongation des centrales nucléaires.

Monsieur le Ministre, vous ne vous êtes pas entendu avec Mme Tellier et la Région wallonne, en recours, a donc été muette.

L'article 19 de l'arrêté de fonctionnement du Gouvernement wallon prévoit que, « dans les compétences qui leur sont attribuées, les ministres ont délégation pour appliquer, sans préjudice des autres dispositions, les normes et compétences qui relèvent de leur chef. Pour les affaires qui relèvent des attributions de plusieurs ministres, la concertation s'établit dès le stade de l'élaboration des propositions en vue de mise au point en commun ».

Cette décision nécessitant un accord des deux ministres, une position commune, quelle a précisément été la concertation avec votre collègue en charge de l'Environnement ? Au vu des enjeux majeurs, avez-vous un contact direct avec votre collègue ? Qu'en a-t-il résulté ?

Pour quel motif n'y a-t-il pas eu de position ? Que ce soit oui, non, oui sous conditions, avec une possibilité de réformer... Sur le fond, la décision est moins protectrice encore que le premier arrêté qui avait été défini.

Cette situation n'est pas très positive pour la Wallonie. Reconnaissons que, sur un dossier aussi important, le fait que deux ministres du Gouvernement ne parviennent pas à s'entendre donne une image très négative par rapport à la confiance que citoyens et entreprises peuvent avoir dans les décisions gouvernementales. Pourquoi n'avez-vous pas mis ce point à l'ordre du jour du Gouvernement ?

Ce permis confirmé par défaut risque fortement de connaître une nouvelle saga, cette fois sur le plan judiciaire et donc d'être attaqué au Conseil d'État par les différentes parties. Les communes l'avaient déjà fait lors du premier arrêté et j'imagine qu'elles iront jusqu'au bout de leur démarche. Quel mandat le Gouvernement wallon va-t-il donner à l'avocat ? Va-t-on défendre la position d'octroi du permis en première instance délivré par le fonctionnaire technique ? Y aura-t-il un autre mandat ?

J'aimerais vraiment vous entendre sur ce sujet important.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, à propos de ce dossier, vous avez évoqué un certain nombre d'éléments concernant le débat lié à l'énergie, le débat lié au Fédéral, aux turbines gaz-vapeur, au CRM et à la prolongation du nucléaire.

Je ne suis pas ministre de l'Énergie, même si j'ai une attention particulière pour cette matière. Je suis au plus près l'actualité, en ce compris la CREG qui recommande de sortir des investissements dans des turbines gaz-vapeur, le débat sur la prolongation de plusieurs centrales nucléaires et les unités de prolongation nucléaire et, bien sûr, l'actualité géostratégique dramatique que nous vivons en Europe et les conséquences extrêmement lourdes pour nos entreprises et nos particuliers du coût de l'énergie.

Avant que vous ne rejoigniez cette commission, dans un autre questionnement, je plaçais pour qu'il y ait une norme énergie, une norme coût de l'énergie maximum en Belgique et en Wallonie en ce qui concerne aussi bien les entreprises que les particuliers.

Ce débat de l'énergie n'est pas le débat en ce qui concerne la délivrance au niveau wallon du permis, puisque nous sommes en permis unique dans une procédure où, en recours, la délibération est conjointe, comme d'ailleurs en première instance. En l'espèce, la concertation a bien été menée avec les équipes de ma collègue. En ce qui me concerne, restant dans mes compétences Aménagement du territoire et Urbanisme, le point bloquant était très clairement le fait que ce bâtiment ne constitue pas un bon aménagement des lieux.

J'ai eu l'occasion, aussi par attention et égard par rapport à celles et ceux qui contestent ce permis ou émettent un certain nombre de questions à son égard, de visiter le site pour me rendre compte de la proximité des maisons, de la distance où l'on se trouve précisément, et cetera.

Les éléments qui m'ont conduit à ne pas accepter de délivrer ce permis au regard de l'aménagement du territoire sont à l'évidence la proximité d'habitations au bout de cette petite rue notamment. En termes paysagers, il faut noter un bâtiment de 45 mètres de haut et une cheminée de 60 mètres à proximité d'habitations. L'impact du panache de vapeur en matière d'ombrage sur les habitations est un élément probable.

Par ailleurs, à l'examen du dossier, il m'est apparu que celui-ci présentait des lacunes au moment de l'étude et dans l'élaboration de l'étude d'incidences, n'analysant pas de manière satisfaisante et convaincante les incidences paysagères. Le fonctionnaire délégué relève, par ailleurs, que l'étude ne tient en effet pas

compte de tous les éléments, par exemple cet élément d'impact du bâtiment.

Quatrième point, la présence imposante de ces bâtiments à proximité immédiate du rond-point Baccara qui constitue le point d'entrée, ou en tout cas un des points d'entrée, des communes de Manage et Seneffe que vous avez citées.

Notons que des sites classés ou d'intérêt paysager à proximité raisonnable doivent aussi retenir l'attention et que ce bâtiment ne me semblait pas, eu égard à sa dimension, intégré de façon paysagère.

Je cite quelques éléments, mais je ne les cite pas de façon exhaustive.

Comme le prévoit la procédure, lorsqu'il n'y a pas d'accord – ce n'est pas fréquent, mais ce n'est pas non plus exceptionnel – entre les deux ministres délibérants – chacun délibérant dans son domaine ; ma collègue étant en charge d'étudier l'ensemble de l'aspect environnemental, le rejet de pollution, et cetera –, nous nous en remettons alors à la décision de première instance.

Pour être tout à fait complet, je ne sais si les porteurs de ce dossier, comme d'autres eu égard à la nouvelle situation que nous connaissons désormais, confirmeront leur intention de construire cette TGV. Je ne sais si un recours sera porté ou si le projet, d'une part, sera confirmé et si, d'autre part, des recours seront introduits par soit les communes concernées ou par les riverains. Il est encore trop tôt pour se prononcer à cet égard.

Vous avez compris que, si cela devait être le cas eu égard aux éléments que je viens de mentionner, je ne me vois pas défendre un permis qui ne m'a pas permis moi-même de délibérer positivement au recours. Je ne vais pas défendre un permis que je ne souhaite pas accorder.

Pour être totalement complet, nous avons de nouveau un recours, dont l'instruction doit encore se poursuivre, concernant la connexion électrique pour alimenter, au départ de cette éventuelle turbine gaz-vapeur, le réseau. Il s'agit d'un recours introduit dans le cadre d'un permis d'urbanisme qui me sera transmis prochainement.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de m'avoir répondu avec franchise et clarté sur les différentes questions que je vous avais adressées.

Il y a quelques éléments que je souhaite pointer.

Le fait qu'il y ait eu des échanges, mais visiblement pas entre vous directement et Mme la Ministre Tellier, je le regrette parce que, sur un dossier d'un tel enjeu, je pense qu'il faut l'aborder et trouver la meilleure

position plutôt que d'aller en ordre dispersé. Puisque, ici, in fine, j'ai entendu des arguments durs qui sont les vôtres contre ce projet sur le plan du bon aménagement des lieux. Vous avez dit que : « Ce dossier contient en outre des lacunes ». Ce sont des critiques très dures, très graves, mais, in fine, malgré vos déclarations aujourd'hui, malgré votre analyse du dossier, le permis est délivré parce que vous n'avez pas pu convaincre ou emporter la cause auprès de votre collègue, Mme la Ministre Tellier.

Vous m'avez dit : « On n'a pas encore décidé pour les avocats ». Par contre, vous me dites : « Je ne vais pas défendre le permis ». Au vu de ce que vous nous avez dit aujourd'hui, vous devez combattre ce permis. Je comprendrais mal que la Région wallonne n'aille pas elle-même pour contester le permis délivré par les fonctionnaires.

**Mme la Présidente.** – La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 12 heures 25 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 14 heures 2 minutes.*

**Mme la Présidente.** – La séance est reprise.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

*(Suite)*

### QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA FIN DE L'OPÉRATION « AU CAMP, MANGEONS WALLON » DE L'AGENCE WALLONNE POUR LA PROMOTION D'UNE AGRICULTURE DE QUALITÉ (APAQ-W) »

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la fin de l'opération « Au camp, mangeons wallon » de l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité (APAQ-W) ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Pécriaux (PS).** – Monsieur le Ministre, les mouvements de jeunesse ont appris fin janvier la

décision de l'APAQ-W de mettre fin à l'opération « Au camp, je mange local ». Pour rappel, l'origine de ce soutien de l'APAQ-W pour nos mouvements de jeunesse était destinée à promouvoir la consommation locale, celle-ci offrant des chèques aux organisations de jeunesse contre de la nourriture achetée chez les producteurs locaux.

Alors, permettre aussi aux mouvements de jeunesse de réaliser de belles économies et, surtout, à faire découvrir aux consommateurs de demain les bienfaits de la consommation locale, non seulement sur la santé, mais aussi pour l'empreinte écologique, un donnant-donnant en quelque sorte.

En 2018, plus de 400 groupes de jeunes ont ainsi participé à l'action au « Au camp, mangeons wallon ». Plus de 10 000 jeunes ont donc découvert la consommation chez les producteurs locaux, ainsi que la richesse et la diversité de leur terroir et offrent une nouvelle visibilité à un secteur qui en a bien besoin.

Cette décision de l'APAQ-W prive non seulement nos jeunes, nos consommateurs de demain, d'une belle découverte et nos producteurs locaux d'une belle publicité.

Quels contacts avez-vous eus avec l'APAQ-W et les mouvements de jeunesse concernant ce dossier ? Quelles initiatives avez-vous prises pour infléchir la décision ? Avez-vous prévu d'implémenter d'autres idées, d'autres aides pour compenser cette perte pour nos jeunes ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, je voudrais indiquer à quel point je suis sensible à cette demande et, de façon générale, à l'action des mouvements de jeunesse. Ils ont un rôle sociétal important et portent un certain nombre de valeurs que je considère comme essentielles. Par ailleurs, l'action de promotion des produits wallons est une action que je soutiens.

C'est la raison pour laquelle, dès mon entrée en fonction en 2019, j'ai rencontré les responsables des mouvements de jeunesse et j'ai demandé à l'agence de formaliser des appels à projets qui soient compatibles avec les missions décrétales et conformes aux exigences suivantes, ou en tout cas aux souhaits suivants :

- octroyer une subvention aux mouvements de jeunesse dans un esprit *win-win* avec les attentes des producteurs locaux ;
- réserver une enveloppe budgétaire suffisante, mais aussi supportable pour l'agence ;

- réduire la charge administrative et faciliter la fluidité du contrôle interne voulu par les règles comptables de la Région.

Ce n'est pas trahir la vérité que de dire que les choses ont été antérieurement particulièrement complexes de ce point de vue, entraînant des complications administratives multiples, nombreuses et des difficultés qui l'étaient tout autant.

Par ailleurs, l'agence avait décidé de réserver, en 2020 et en 2021, une enveloppe de 100 000 euros destinée à soutenir ces actions. Cependant, dans le cadre de choix budgétaires à effectuer dans le contexte des budgets que vous connaissez, l'agence, qui est une unité d'administration publique pilotée par un conseil d'administration indépendant composé de toute une série d'interlocuteurs, a décidé à l'unanimité de suspendre les subventions aux mouvements de jeunesse en 2022, et ce, faute de moyens et eu égard aux différentes priorités que le conseil d'administration s'est fixées.

N'oublions pas ici également que le budget opérationnel de l'agence est un budget mixte alimenté par des ressources publiques, d'une part, et sectorielles, d'autre part.

Permettez-moi encore de rappeler que, en dépit de leur possible récurrence et de notre souhait à tous de soutenir les organisations de jeunesse, les subventions aux mouvements de jeunesse ont un caractère facultatif. Elles ne reposent donc pas sur un engagement pluriannuel.

Enfin, l'agence a décidé de gérer ces appels à projets en optimisant son organisation interne à la fois pour faciliter le travail aux mouvements de jeunesse et pour répondre aux différentes exigences administratives ainsi que pour trouver solution aux problèmes antérieurement constatés. Tout en reconnaissant la qualité des projets portés par de nombreux groupes de jeunes, il a fallu se rendre à l'évidence : une charge administrative importante subsiste inévitablement.

Par ailleurs, les règles élémentaires de contrôle interne de l'APAQ-W – mais de façon générale des budgets publics – ne permettent pas le transfert de cette charge vers les mouvements de jeunesse. Il incombe, en effet, à l'agence de vérifier elle-même l'ensemble des pièces pour l'ensemble des activités des mouvements de jeunesse concernés et d'en assumer la responsabilité.

Il reste que les disponibilités budgétaires sont réévaluées annuellement. Rien n'empêche que, sous réserve d'une évaluation et d'une adaptation éventuelle de cette collaboration, des projets ou partenariats plus ponctuels impliquant les mouvements de jeunesse soient réactivés à l'avenir. Il appartiendra encore une fois au conseil d'administration de se prononcer sur cette opportunité.

Si les moyens le permettent et dans le respect des missions de l'agence, j'y suis, en ce qui me concerne, personnellement favorable. Bien entendu, ma priorité est d'amener un maximum de consommateurs à découvrir et bien sûr à soutenir la consommation de produits locaux, durables et de saison. C'est bien là le rôle de l'APAQ-W.

Comme vous le constatez, il y a eu pas mal de problèmes ou de difficultés administratives antérieures. On a trouvé une solution, mais qui était imparfaite, en ce qui concerne les années antérieures. Dans le cadre des priorités budgétaires de l'agence, le conseil d'administration a unanimement fait un choix en ce qui concerne cette année 2022. Je ne suis pas fermé – au contraire – à ce que l'on puisse imaginer le soutien d'opérations ponctuelles, mais, malheureusement, le dispositif tel qu'on l'a connu dans le passé est un dispositif qui ne pourra pas être reproduit.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** – Monsieur le Ministre, autant que vous, je suis déçue pour ces jeunes à qui l'on donnait l'occasion justement de goûter des produits wallons, de faire une démarche vers des producteurs et, surtout, c'est bien aussi une volonté de revenir chez eux et de faire passer des messages.

Ce sont nos jeunes qui éduquent leurs parents, parfois même leurs grands-parents en disant : « Non, n'agissez pas comme cela, retournez vers des circuits courts, retournez vers des producteurs ».

J'ai noté la faute de moyens, j'ai noté la charge administrative, j'ai surtout aussi noté que vous n'étiez pas fermé et, au contraire, que vous aviez l'envie de peut-être continuer avec d'autres appels à projets et d'autres moyens. Parce que, là, l'important, c'est justement de permettre à nos jeunes – je le redis –, de continuer et surtout de découvrir ces produits locaux qui sont les produits de demain. En tout cas, on le souhaite.

**QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE NOUVEL ECO-RÉGIME « PRAIRIES PERMANENTES » »**

**QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA NOUVELLE MESURE AGRO-ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE (MAEC) SOL »**

**QUESTION ORALE DE M. FLORENT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA COMPLEXITÉ DE LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) POUR LES AGRICULTEURS »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- Mme Cassart-Mailleux, sur « le nouvel ECO-régime « Prairies permanentes » » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « la nouvelle mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) Sol » ;
- M. Florent, sur « la complexité de la nouvelle Politique agricole commune (PAC) pour les agriculteurs ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser ses questions.

**Mme Cassart-Mailleux (MR).** – Monsieur le Ministre, je voulais rebondir un peu sur le débat que nous avons eu il y a de cela 15 jours ou 10 jours au Parlement, débat très important pour lequel on nous a fait une présentation longue et précise par rapport à ce Plan stratégique, au timing et à l'évolution de cette Politique agricole commune qui est un enjeu important pour les agriculteurs et pour l'avenir de l'agriculture. Ce Plan stratégique détaille pas mal de positions et de directions en Région wallonne par rapport à notre agriculture.

Je crois que le débat ne sera pas clos aujourd'hui. Je pense que nous reviendrons encore certainement à d'autres égards et à d'autres moments, dans cette commission, sur les sujets. Nous aurons, en tant que parlementaires, un rôle important à jouer de relais également. Nous reviendrons vers vous avec différentes questions qui pourront être posées par le secteur. Vous y répondrez vous-même sur base de certaines réunions qui seront organisées.

Néanmoins, dans un premier temps, Monsieur le Ministre, dans le Plan stratégique PAC de la Wallonie, une nouvelle mesure agro-environnementale est créée : la MAEC Sol. Les différents échantillonnages et les éventuels résultats positifs pourront permettre aux agriculteurs concernés de se voir attribuer une aide intéressante. Certains outils existent déjà quant à l'observation de l'évolution de la présence du carbone dans le sol. Je pense à l'outil DECiDE du CRA-W ou à l'entreprise privée Soil Capital.

Comment cette MAEC pourrait-elle s'articuler avec les outils existants actuels ? Un agriculteur pourrait-il prétendre à utiliser cette MAEC tout en étant dans un programme privé tel que Soil Capital ? Quelle est la place, s'il y en a une, que vous donneriez à cet outil DECiDE dans le cadre de cette MAEC ?

Dans un débat un peu plus global aussi, le Plan stratégique PAC wallon propose un nouvel ECO-régime concernant les prairies permanentes. Un montant de base est prévu ainsi qu'une aide additionnelle dégressive liée à la charge du UGB à l'hectare. Un budget issu d'une éventuelle non-utilisation complète des aides couplées pourrait venir renforcer le budget prévu pour cet ECO-régime. Ainsi, 25 % des aides non utilisées pourront être redirigées vers cet ECO-régime. Monsieur le Ministre, comment allez-vous renforcer cet ECO-régime avec cet éventuel excédent des aides couplées ?

Voilà les différentes questions. Il est clair que j'ai pris la peine – parce que l'on a eu les débats jeudi il y a 15 jours avec un exposé – de relire les différents *slides* que vous nous aviez exposés. C'est vrai que l'on a ici – je vous le demandais sur base de cette question orale – quelques précisions sur différents sujets, mais il est clair qu'il faudra avoir une information envers le secteur au moment voulu.

L'agenda et le timing sont un peu serrés, parce que l'on est au 1er mars. Cela va retourner vers l'Europe, il va y avoir l'enquête publique. Il y a encore quelques étapes par rapport à ce plan stratégique, à la concrétisation et à l'information, pour que les agriculteurs puissent comprendre et évoluer, s'adapter. Ils ont une capacité d'adaptation qui est importante, mais il faudra aussi avoir un dialogue et avoir un langage assez rapide envers eux.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Florent pour poser sa question.

**M. Florent** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, comme ma collègue, Mme Cassart-Mailleux, je pense que la commission que nous avons eue le 24 février était excessivement intéressante. Elle amène un certain nombre de questions que l'on n'a peut-être pas eu l'occasion d'approfondir jusqu'au dernier carat.

Je vous avais questionné. Il y a une question qui globalise un peu l'enjeu de cette nouvelle PAC : sa complexité. Personne ne peut vous en tenir rigueur, on a des contraintes européennes et une volonté d'orienter cette nouvelle PAC qui font que l'on crée de nouveaux outils, comme les ECO-régimes. On a de nouvelles MAEC, des MAEC qui sont modifiées, une conditionnalité renforcée. Ce sont de nombreux termes et mesures que les agriculteurs vont devoir appréhender.

La simplification administrative qui avait été demandée lors des auditions par l'ensemble des acteurs semble devenir un vœu pieux, tellement les nouveaux dispositifs amènent un certain lot de complexité.

Il faut aussi garder à l'esprit que l'enveloppe globale diminue d'environ 17 %. Il est essentiel à nos yeux que les agriculteurs comprennent le nouveau système, comprennent les orientations qui seront encouragées par cette nouvelle PAC, puis puissent prendre les décisions les plus pertinentes en fonction de leur contexte, en fonction de leur ferme.

Comment assurez-vous que cette complexité soit rendue de la manière la plus fluide, la plus claire possible, de manière à ce que les agriculteurs puissent l'utiliser et prendre les bonnes décisions ? Les agriculteurs vont-ils bénéficier d'une plateforme web unique simple à utiliser qui soit capable d'intégrer la complexité des différents outils, mais qui ne la remette pas sur les épaules des agriculteurs ? Surtout, elle devrait proposer les meilleures formules en fonction de leur contexte.

Comment assurez-vous que les solutions restent accessibles aussi aux agriculteurs qui ne sont pas aguerris aux nouvelles technologies ? Un certain nombre sont moins outillés, sont plus vieux également ; c'est la sociologie de notre agriculture. Comment prenez-vous en compte cette fracture numérique ?

La DPR prévoit la mise en place d'un guichet unique spécialisé au sein de l'administration. Cet engagement de la Région peut-il également servir à cette simplification administrative ? Comment garanzissez-vous le droit à l'erreur ? On en a beaucoup parlé lors des différents débats que nous avons eus. Les agriculteurs peuvent faire des erreurs parfois administratives de bonne foi. Comment peut-on les conseiller au mieux et permettre que ce droit à l'erreur puisse être corrigé ?

Quelles formations et informations sont prévues pour le monde agricole ? À partir de quand ? Comme ma collègue, j'entends bien qu'il y a les délais imprescriptibles par rapport aux négociations vis-à-vis de la Commission européenne.

Néanmoins, on a de grandes orientations. Les ECO-régimes vont arriver, c'est un outil dont on parle depuis un certain temps. Une première information, même non détaillée, pourrait déjà parvenir au monde agricole.

Quelles échéances prévoyez-vous pour informer puis former le monde agricole à ces nouveaux dispositifs ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame et Monsieur les Députés, il est vrai que, dans la foulée de l'exposé général et d'un certain nombre de renseignements déjà communiqués, il me semble capital de partager au maximum l'information avec les différents bénéficiaires, au premier rang desquels les agriculteurs, mais aussi les autres bénéficiaires. D'autre part, il convient de vulgariser l'information et de le faire aussi tôt que possible – j'y reviendrai.

Je réponds tout d'abord à certaines questions de Mme Cassart-Mailleux, à des points plus précis, en essayant moi-même d'être aussi transparent que possible. Le Gouvernement wallon a décidé que le nombre de vaches primables par unité de travail et la prime fixée par tête en début de programmation ne seront pas augmentés sur la durée de la programmation.

Concrètement, si l'on se base sur la régression naturelle du cheptel observée ces 20 dernières années, on peut présumer qu'un excédent croissant au cours de la programmation de l'enveloppe « Aides couplées vaches viandeuses » va être disponible.

On a donc fait le choix de garder ce qui était une demande très forte du monde agricole : un soutien couplé important, mais avec un mécanisme en ce qui concerne l'aide couplée au bétail viandeux qui fait que, en fonction de l'évolution présumée du nombre de bêtes et compte tenu du fait que la prime par bête est plafonnée, nous allons alors dégager une marge qui va alors être affectée, comme vous l'avez souligné, aux ECO-régimes.

Tenant compte de cette régression attendue, tout excédent provenant d'une consommation incomplète des enveloppes des aides couplées va alimenter l'enveloppe des ECO-régimes de la manière suivante : 50 % vers l'ECO-régime « Maillage écologique », 25 % vers l'ECO-régime « Prairies permanentes » et le reste

sera réparti en fonction des besoins sur les autres ECO-régimes.

Pour être précis et éviter toute mécompréhension, il ne s'agit pas d'un transfert budgétaire stricto sensu. Le règlement européen « Plan stratégique » permet d'utiliser le surplus identifié dans l'enveloppe dédiée à une intervention en augmentant le montant unitaire d'une autre intervention tout en étant limité au montant unitaire maximal fixé au préalable pour celle-ci.

Concrètement, pour celles et ceux qui auraient décroché, ce que je comprends tout à fait, à un moment où l'autre de la phrase, pour chaque ECO-régime, on a un montant maximal qui est prévu et que l'on ne peut pas dépasser. L'Europe ne nous autorise pas à compenser au-delà de la perte économique réelle de tel ou tel dispositif.

Sur la base de la décision du Gouvernement wallon, dès 2023, jusqu'à 25 % du surplus identifié dans les enveloppes dédiées aux soutiens couplés pourra être utilisé :

- pour assurer de payer aux éleveurs les montants unitaires annoncés pour l'aide de base et l'aide additionnelle de l'ECO-régime « Prairies permanentes » en cas d'une augmentation du nombre de bénéficiaires et par conséquent du nombre d'hectares de prairies primés ;
- pour augmenter le montant unitaire du montant de base de l'ECO-régime « Prairies permanentes », pour répondre à votre question, de 40 euros tout en étant limité au montant unitaire maximal fixé au préalable et en l'espèce à 100 euros – il y a de la marge, comme vous pouvez le constater – ;
- pour augmenter les montants unitaires de chaque palier de l'aide additionnelle conditionnée à la charge en unité de gros bétail par superficie tout en étant, ici aussi, limité à un montant unitaire maximum pour chaque palier qui est fixé au préalable à +10 % du montant unitaire.

Pour tenter de faire plus simple encore, le budget complémentairement alloué peut augmenter les 40 euros de base. Par ailleurs, comme vous le savez, on a prévu des paliers supplémentaires d'aide complémentairement en fonction de la présence d'UGB à l'hectare. Concrètement, moins il y a d'UGB, plus il y a des compléments qui sont accordés. Nous pouvons aussi augmenter chacun de ces paliers de 10 %. On peut donc augmenter la base et l'on peut augmenter les paliers de 10 %.

Évidemment, tout ceci est le fruit d'une négociation, de priorités de l'accord de gouvernement, de sensibilité plus particulière des uns ou des autres dans la négociation, mais je trouve que le mécanisme qui a consisté à dire : « On maintient un soutien couplé extrêmement important ». Il était vraiment majeur pour le monde agricole dans sa diversité, en ce compris dans

sa diversité de représentation syndicale. Mais de dire : « On tient compte de l'évolution du cheptel, on affecte par priorité aux ECO-régimes et par priorité à certains ECO-régimes et l'on prévoit les mécanismes pour affecter les sommes pour bien cloper à ce que l'Europe permet ». Ceci me semble être un mécanisme qu'il faut expliquer. Ceci illustre bien votre question qui est de dire : « Oui, mais il faudra bien faire comprendre, expliquer tout cela en long et en large ». Je suis totalement d'accord avec vous.

D'autre part, il y a une logique et une pertinence dans le mécanisme. Il est important, vous l'avez signalé, que l'ensemble du Plan stratégique, c'est-à-dire chaque paramètre de chaque intervention doit être validé par la Commission européenne. Il est encore possible que la Commission européenne nous dise : « Attention, vous devez ajuster tel ou tel curseur », même s'il y a un dialogue assez régulier entre nos services de l'administration et les services de la commission.

La MAEC Sol, qui est orientée résultats, constitue en effet une nouveauté dans le cadre de la stratégie wallonne pour la prochaine PAC. Cette mesure, d'une durée d'engagement de cinq années minimum, vise au-delà de la seule fonction de stockage du carbone par le sol, l'amélioration et le maintien du carbone organique, de la composition organique des sols de l'exploitation agricole à un niveau qui révèle et reflète une situation favorable en termes de qualité du sol.

Il y aura le développement d'un certain nombre d'outils d'aide à la décision en l'espèce, que l'on appellera les OAD, qui permettront de simuler l'évolution du carbone dans le sol et d'identifier les pratiques agricoles favorisant le maintien de la qualité des sols. Ceci constitue un complément judicieux à cette MAEC Sol orientée résultat.

Ce type d'outils, sous réserve de validation dans le contexte agro-pédo-climatique wallon, permet de renforcer la filière de conseil à destination des agriculteurs. La combinaison des approches basées sur les moyens – l'outil d'aide à la décision et les résultats MAEC Sol – facilite ainsi le processus de transition vers une agriculture mieux intégrée aux enjeux environnementaux tels que la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et la préservation de la ressource sol.

Voyant ce qui se passe en Flandre, aux Pays-Bas, la préservation de la ressource sol est un élément important. On ne peut pas minimiser cet élément. Il ne faut pas aller à l'excès en fixant des marches à franchir qui seront infranchissables pour le monde agricole, pas acceptables ou économiquement pas tenables. Il faut aussi bien avoir à l'esprit que l'élément souveraineté alimentaire, singulièrement depuis la mi-février, a repris en Europe avec acuité.

J'en ai souvent parlé dans cette commission, ne surtout pas faire le malin, mais on a souvent rappelé la

dimension alimentaire. Aujourd'hui, on mesure que cette dimension alimentaire est aussi une dimension extrêmement prégnante et qu'elle le sera très fortement dans les prochains mois.

Combiner une approche pragmatique, une approche ambitieuse en termes de préservation du sol, de la ressource sol, préserver son futur, mais en ayant la vigilance par rapport à la production que l'on attend de nous, de nos terres, en Wallonie, en Europe. C'est tout l'enjeu de la PAC. Je n'exclus pas qu'il y ait, au niveau européen, des réflexions complémentaires à cet égard, compte tenu de la nouvelle situation géostratégique telle qu'elle apparaît.

En ce qui concerne ce volet « sol », on a besoin d'avoir un volet « modélisation de la dynamique de carbone dans les sols ». Il y a dans cette optique des outils en cours de développement, notamment à travers l'outil DECiDE. Cet outil permet de calculer le bilan des gaz à effet de serre d'une exploitation agricole sur base de la prise en compte des missions directes – carburant, consommation d'énergie, émissions des animaux, des engrais de ferme, des sols – et/ou indirectes – notamment la production et le transport des intrants tels que les engrais, les aliments, les carburants, les machines et les bâtiments.

Cependant, le volet « sol » inclus dans cet outil est encore pour le moment limité. Avec DECiDE, on a un embryon de modélisation de calcul de l'impact d'une exploitation agricole et il y a le volet « sol » qui s'ajoute.

Depuis peu en Wallonie, les agriculteurs qui s'orientent volontairement vers des pratiques qui favorisent la réduction des gaz à effet de serre, et plus spécifiquement le renforcement du stockage de carbone dans les sols, peuvent aussi avoir accès – vous l'avez souligné, Madame Cassart-Mailleux – au marché du carbone certifié en intégrant des initiatives privées, telles que celles de Soil Capital ou encore de Farming for Climate.

Bien sûr, ce sont des initiatives privées, pour lesquelles la Région wallonne n'intervient donc pas directement. On le sait, il y a un certain nombre de principes de précaution que chacun a en tête et doit avoir en tête :

- la prise de conscience notamment que la contribution au stockage de carbone ne dédouane pas les acquéreurs de diminuer leur impact direct sur l'environnement et sur les émissions de gaz à effet de serre ;
- l'assurance que les projets de contribution au stockage de carbone permettent bien de réduire l'émission nette du carbone ou de le séquestrer davantage que s'ils n'avaient pas été mis en place – ce dispositif ou ce projet – ;

- la génération de crédits carbone qui ne doit pas se faire au détriment d'autres impacts positifs de toute nature.

En ce qui concerne les certificats, vous avez cité le Soil Capital. J'ai l'intention de rencontrer prochainement aussi les promoteurs de cette initiative, de manière à bien mesurer avec eux l'ensemble de l'apport de leurs activités.

Je rappelle aussi que Soil Capital lui-même précise clairement que les certificats qu'il émet ne sont pas des droits à polluer et ne permettent donc pas à une entreprise polluante de compenser ses émissions ou de se déclarer neutre en CO<sub>2</sub>. Nonobstant ses réserves et nonobstant ses vigilances, je pense que ces initiatives sont particulièrement intéressantes et qu'elles méritent un examen très approfondi.

Pour terminer avec l'approche utilisée par Soil Capital, notons que cette approche se distingue de l'outil DECiDE non seulement par le modèle utilisé pour évaluer les émissions de CO<sub>2</sub> liées au stockage du carbone dans le sol, mais également par le fait que les crédits carbone prédits par le modèle Soil Capital au niveau des parcelles de l'exploitation font l'objet d'une rémunération. L'outil DECiDE est mis gratuitement à disposition des agriculteurs et, à ce jour, les résultats ne font pas l'objet d'une transaction financière.

On voit qu'un certain nombre de choses évoluent à cet égard et c'est avec beaucoup d'intérêt et d'attention que je me permets aussi d'examiner ces initiatives privées qui me semblent, qu'il s'agisse de Soil Capital ou de Farming for Climate, être pertinentes pour favoriser et développer une réflexion et des actions sur les pratiques agricoles menées au sein de l'exploitation et pour avoir des modèles économiques qui permettent de soutenir de façon pérenne ces dispositions.

Je voudrais également rappeler en l'espèce que les fiches 206 et 207 du Plan de relance wallon traiteront de la problématique de la compensation pour services environnementaux avec, en toile de fond, la question de la labellisation de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, parfois aussi une vigilance par rapport au risque de double comptage de telles réductions et concernant l'amplification de l'outil DECiDE.

Monsieur Florent, vous évoquez toute une série d'éléments. Vous avez raison d'attirer notre attention sur le fait qu'une nouvelle PAC veut dire, malgré tous les efforts et les volontés de simplification, des changements importants, pas mal de nouveautés, de nouveaux processus à appréhender et de nouvelles ambitions qui se traduisent par des dispositifs qui restent complexes. Je suis bien conscient de ces difficultés et particulièrement attentif à ce qu'elles représentent pour les agriculteurs ou les bénéficiaires de façon générale de la PAC.

Nous avons prévu un vaste programme de communication qui devrait débiter à court terme puisque, dès le mois prochain, nous allons, avec l'administration, être en chemin de manière à rencontrer en direct les agriculteurs et à partager avec eux un maximum d'informations.

Par ailleurs, depuis 2015, le guichet électronique PAC-on-web permet aux agriculteurs d'introduire leur déclaration de superficie et les demandes d'aides ou demandes uniques via l'application eDS.

Le guichet PAC-on-web regroupe les différentes applications de l'Organisme payeur de Wallonie avec également des modules d'authentification, de messages, de documents et des mandats communs pour toutes les applications du guichet. Les demandes d'aides à l'investissement et installation ADISA sont, par exemple, introduites via cette voie.

Pour les utilisateurs, l'application eDS présente un certain nombre d'avantages. Il y a des formulaires qui sont préremplis sur base des données de l'année précédente, telles que les données des parcelles, les superficies, les codes cultures et les demandes d'aides. Mme Cassart-Mailleux connaît certainement cela. D'autre part, il y a des calculs qui sont faits en ligne du respect de certains critères, qui seraient encore plus complexes à réaliser manuellement.

Trois, il y a des interfaces cartographiques qui sont mises à disposition, puisqu'il faut récupérer le parcellaire déclaré précédemment et délimiter plus précisément le contour d'un certain nombre de parcelles. Cette interface permet également d'identifier des éléments du paysage ou de biodiversité, comme les arbres, les mares, et cetera. Il y a la mise à disposition à travers eDS de nombreuses couches graphiques thématiques.

Il y a un nombre important de vérifications qui permettent au déclarant d'éviter de commettre des erreurs de cohérence, la compatibilité entre certaines données, certaines informations, de complétude avec des oublis qui auraient pu avoir lieu, mais qui sont ainsi évités, ou bien encore des éléments cartographiques.

Par ailleurs, on connaît le système du mandat. L'agriculteur peut confier le remplissage de sa déclaration de superficie à une tierce personne, à un professionnel, au syndicat, au bureau comptable, et cetera. C'est une autre cible des actions d'information menées par l'administration ou en lien avec l'administration ou par les organisations agricoles elles-mêmes.

D'autre part, il est possible de venir, après prise de rendez-vous, dans les différentes directions extérieures de l'Organisme payeur de Wallonie. Les agents de celles-ci reçoivent les interlocuteurs et les aident à remplir leur déclaration en ligne, et ce, gratuitement. Je demanderai que, pour la nouvelle PAC, il y ait encore

une amplification de cette disponibilité. Je rappelle que, pour terminer avec eDS, depuis 2018, 100 % des demandes uniques sont introduites via cette application.

Concernant les questions relatives à la PAC, le rôle de guichet unique du SPW ARNE est assuré par les directions extérieures qui ont un ancrage territorial à travers leurs sept directions et une connaissance encore plus proche de l'environnement, du territoire et des agriculteurs ou des personnes du monde rural actives dans leur territoire.

Cette possibilité de se faire accompagner par des agents formés par l'administration, l'encodage permet alors de limiter au maximum le nombre d'erreurs. Si une erreur est commise, le bénéficiaire dispose d'un délai pour modifier la déclaration de superficie qu'il a introduite. Au niveau des règles de la conditionnalité, des avertissements précoces sont adressés aux agriculteurs. En cas de non-conformité, il leur est alors possible encore de se mettre en ordre.

Je rappelle, en termes de communication :

- un lot de conférences et de rencontres tout au long de ce printemps 2022, prises en charge par les directions extérieures ;
- des articles spécifiques dans la presse spécialisée, mais aussi sur le portail de l'agriculture, ainsi que le magazine *Les nouvelles de l'agriculture* ;
- les agents formés au guichet du SPW ;
- l'envoi de courriers spécifiques explicatifs aux agriculteurs sur la pré-déclaration et le transfert d'engagements MAEC en août 2022 ;
- la publication d'un simulateur de calcul des droits sur le site internet du SPW. Je crois que c'est important de pouvoir alors simuler sa situation ;
- la publication de la notice explicative.

Voilà ce qui est prévu à ce stade, mais je souhaite vraiment être à l'écoute du monde agricole et des structures représentatives pour encore affiner ce plan de bataille, puisque le but est que chacun puisse bien appréhender ces nouvelles notions, ces nouvelles dispositions – certaines restent connues, sont peu modifiées, mais d'autres sont nouvelles – et permettre à chacun de prendre les décisions en ce qui concerne son exploitation, les plus adaptées, les plus adéquates.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux (MR).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Je sais que vous êtes toujours très complet dans vos réponses, mais vous l'avez encore été une fois aujourd'hui. C'est vrai que le sujet est ô combien important.

Je vous remercie tout à fait par rapport à la première partie de votre réponse pour le côté tout à fait complet que vous avez pu nous donner par rapport aux deux

précisions que je vous demandais, sachant bien, comme vous l'avez souligné, que le Plan stratégique doit encore être validé par l'Europe et est sujet à quelques modifications, mais nous le savons. Nous devons avancer dans la communication. Nous devons avancer dans la praticabilité. Nous devons avancer dans plein de choses, mais c'est vrai qu'il y a encore quelques étapes stratégiques, pour reprendre le mot, et c'est évidemment la validation par l'Europe.

J'ai bien aimé aussi le côté dimension alimentaire que vous soulignez. C'est extrêmement important. Il y a des rapports un peu alarmistes à ce sujet. On doit donc inclure cela dans notre réflexion.

Le vaste programme de communication, vous l'avez souligné, l'ensemble des choses qui existent déjà et qui sont à disposition, mais aussi les réunions préalables que vous organiserez. Il y a les différents syndicats et la DGO. On n'a pas mal de choses à portée de mains, mais cette communication sera importante pour le secteur agricole.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Florent.

**M. Florent** (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Je vais commencer par faire un écho aux réflexions intéressantes que vous amenez sur la souveraineté alimentaire, à l'aune du contexte géopolitique, une relocalisation de l'alimentation. On a une conjonction d'éléments que l'on doit prendre en compte : les prix énergétiques et le prix de certaines denrées alimentaires. Effectivement, en tant que responsables politiques, on doit avoir une vue attentive par rapport à ces évolutions.

Plus précisément sur la réponse à ma question, j'entends le vaste programme de communication que vous vous apprêtez à lancer. En toute fin de réponse, vous avez répondu à une sous-question que j'avais, à savoir la simulation des nouvelles aides auxquelles les agriculteurs peuvent avoir droit aux ECO-régimes, qui sont prévues via un simulateur. Ce sont des outils essentiels pour les agriculteurs, de manière à appréhender ces nouveaux dispositifs.

Je vous encourage à entamer et à continuer cette communication, et à avoir les retours de terrain, car c'est essentiel.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**Mme la Présidente.** – La question orale de M. Mugemangango à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la rencontre entre le Gouvernement wallon et la direction d'AGC Fleurus » est transformée en question écrite.

### *Interpellations et questions orales retirées*

**Mme la Présidente.** – Les questions orales de :

- Mme Goffinet, sur « l'accès ferroviaire au zoning de Molinfång » ;
- M. Bierin, sur « la situation préoccupante de Liberty Steel » ;
- Mme Roberty, sur « la mesure du plan Genre visant à favoriser la participation des femmes à la dynamique économique » ;
- Mme Schyns, sur « la mise en place d'un maître architecte en Wallonie » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour sur de très belles considérations des uns et des autres sur notre agriculture, sur notre terre nourricière et donc sur la souveraineté alimentaire, qui est au cœur de la fin de notre commission et de nos débats.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 14 heures 42 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH  
M. François Bellot, MR  
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences  
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR  
M. Christophe Clersy, Ecolo  
Mme Veronica Cremasco, Présidente  
M. François Desquesnes, cdH  
M. Benoît Dispa, cdH  
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
M. Antoine Hermant, PTB  
Mme Sabine Laruelle, MR  
M. Laurent Léonard, PS  
M. Julien Liradelfo, PTB  
M. Olivier Maroy, MR  
Mme Sophie Pécriaux, PS  
Mme Marie-Martine Schyns, cdH

## ABRÉVIATIONS COURANTES

5G	cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile
ADISA	aides à l'investissement dans le secteur agricole
AGC	Asahi Glass Company
Agoria	Fédération de l'industrie technologique (ASBL)
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
CDT	Cellule de développement territorial
CO <sub>2</sub>	dioxyde de carbone
CoDT	Code du développement territorial
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPDT	Conférence permanente du développement territorial
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CREG	Commission de régulation de l'électricité et du gaz
CRM	capacity remuneration mechanism (mécanisme de subvention des centrales au gaz)
DECiDE	Diagnostic Énergie-Climat des exploitations agricoles en Wallonie
DGO	direction générale opérationnelle
DPR	Déclaration de politique régionale
eDS	déclaration électronique de superficie (demande d'aide)
FEDER	Fonds européen de développement régional
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GSK	GlaxoSmithKline
Idelux	Association Intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IMBC	Invest Mons-Borinage-Centre
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MAEC	mesures agro-environnementales et climatiques
OAD	organisme(s) agréé(s) de démergement
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
PAC	Politique agricole commune
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PRJ	procédure de réorganisation judiciaire
PRW	Plan de relance de la Wallonie
PV	procès-verbal
RND	Ressources naturelles développement (ASBL)
SDPC	Schéma de développement pluri communal
SDT	Schéma de développement territorial
Seveso	directive qui impose aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOL	schéma d'orientation local
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPF	service public fédéral
SPW	service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
STEM	science, technology, engineering, mathematics (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques)
TGV	turbine gaz-vapeur
TOP	tax on pylons (taxe sur les pylônes)
TRL	technology readiness level (niveau de maturité technologique)

UCB	Union chimique belge
UGB	unité de gros bétail (ou unité de gros bovin)
USA	United States of America (États-Unis d'Amérique)
VDSL	very high-speed rate digital subscriber line (ligne de transmission numérique à très haute vitesse)
Voo	marque commerciale belge de câblo-distribution (internet, télévision numérique et téléphone)
Wallimage	Fonds d'investissement qui a pour objet de soutenir le secteur de l'image en Wallonie